

**AGENCE FRANÇAISE  
POUR LA BIODIVERSITÉ**

**ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT**

**Récupération des coûts des services liés à  
l'utilisation de l'eau sur les bassins  
Métropolitains et d'Outre-Mer**

---

**Bassin de la Guadeloupe**

**Version définitive**

**ireedd** 

Institut des Ressources Environnementales  
Et du Développement Durable

**L'ÉVALUATION ÉCONOMIQUE AU SERVICE DE L'INTÉRÊT GÉNÉRAL**



## Note au lecteur

Ce rapport présente les résultats de la récupération des coûts des services liés à l'utilisation de l'eau sur le district hydrographique de la Guadeloupe pour la période 2013-2016.

Les analyses ont été menées pour les ménages, les activités de production assimilées domestiques, les industriels et l'agriculture. Ces analyses ont permis de déterminer les taux de couverture des coûts des services, par le prix de l'eau dans un premier temps, par le prix de l'eau et les subventions dans un deuxième temps, complétés par les autres sources de financement pour terminer.

Dans un souci d'efficacité, cette actualisation des études de récupération des coûts a été menée dans le cadre d'une étude nationale. Celle-ci a permis notamment d'harmoniser les résultats produits par les bassins, mais de ce fait, rendu difficile les comparaisons de l'évolution de certains ratios entre ce cycle et le précédent.

Les principales sources de données, la méthodologie et les hypothèses retenues sont explicitées dans un rapport méthodologique, commun à tous les bassins.

### Principaux résultats :

Les ratios de récupération des coûts des services d'eau et d'assainissement du bassin de la Guadeloupe sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Millions d'€ Hors Taxes / an	Guadeloupe		Total
	AEP	ASST	
Recettes facturées	59,5	29,9	89,4
Subvention d'exploitation	1,6	0,3	1,9
<b>Recettes de fonctionnement des services (1)</b>	<b>61,1</b>	<b>30,2</b>	<b>91,3</b>
Dépenses d'exploitation (2)	-56,6	-24,2	-80,8
<b>Excédent Brut d'exploitation(3= 1-2)</b>	<b>4,5</b>	<b>6,0</b>	<b>10,5</b>
75 autres produits de gestion courante	2,6	0,2	2,7
76 produits financiers	0,0	0,0	0,0
77 produits exceptionnelles	3,4	0,9	4,3
65 autres charges de gestion courante	-1,7	-0,1	-1,9
66 Charges financières	-2,2	-1,9	-4,2
67 charges exceptionnelles	-12,2	-0,5	-12,8
<b>Résultat de gestion, financier (4)</b>	<b>-10,2</b>	<b>-1,6</b>	<b>-11,8</b>
<b>Capacité d'autofinancement - CAF (5=3+4)</b>	<b>-5,7</b>	<b>4,5</b>	<b>-1,3</b>
Subventions d'investissement	5,1	11,5	16,6
Dépenses d'investissement	-13,3	-25,2	-38,5
<b>Consommation de capital fixe (CCF MAX)</b>	<b>-30,5</b>	<b>-22,4</b>	<b>-52,9</b>
Alimentation en eau potable	-30,5	0,0	-30,5
Assainissement collectif	0,0	-22,4	-22,4
<b>Consommation de capital fixe (CCF MIN)</b>	<b>-16,8</b>	<b>-12,7</b>	<b>-29,5</b>
Alimentation en eau potable	-16,8	0,0	-16,8
Assainissement collectif	0,0	-12,7	-12,7
<b>R1</b>	<b>Taux de couverture des charges d'exploitation</b>	<b>105%</b>	<b>124%</b>
<b>R2</b>	<b>Taux de couverture des investissements</b>	<b>-5%</b>	<b>63%</b>
<b>R3 Max</b>	<b>Taux de couverture besoins renouvellement</b>	<b>74%</b>	<b>86%</b>
<b>R3 Min</b>	<b>Taux couverture besoins renouvellement</b>	<b>88%</b>	<b>108%</b>
			<b>94%</b>

- Le recouvrement des coûts de fonctionnement par les recettes des services : R1 = 111%
- Le recouvrement des coûts d'investissement par les recettes des services et les subventions : R2 = 40%
- Le recouvrement du besoin en renouvellement des installations (évalué par la CCF) par les disponibilités de financement des services (recettes et subventions) : R3 = entre 78% et 94% selon les hypothèses retenues sur la durée de vie du patrimoine.

Par catégorie d'usager, après intégration des coûts pour compte propre, des transferts, et coûts environnementaux, les ratios de récupération des coûts sont les suivants :

Million d'€ (moyenne annuelle 2013-2016)	Ménages	APAD	Industrie	Indus+APAD	Agriculture
Taux de récupération des coûts <b>HORS</b> coûts environnementaux	<b>90,7%</b>	<b>85,2%</b>	<b>87,1%</b>	<b>86,2%</b>	<b>47,1%</b>
Taux de récupération des coûts <b>AVEC</b> coûts environnementaux	<b>71,3%</b>	<b>63,2%</b>	<b>67,9%</b>	<b>65,7%</b>	<b>38,8%</b>

Il n'a pas été mené d'analyse par district pour les usages navigation et hydroélectricité. A l'échelle nationale, hors coûts environnementaux, le taux de récupération des coûts du secteur de l'hydroélectricité est supérieur ou égale à 100%, et de 73% pour le secteur de la navigation fluviale.

# SOMMAIRE

1. LE CADRE GENERAL .....	7
2. ANALYSE DES COMPTES DES SERVICES COLLECTIFS D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT .....	9
2.1 LA TARIFICATION DES USAGES DE L'EAU.....	10
2.1.1 <i>Tarification des services collectifs d'eau potable et d'assainissement .....</i>	10
2.1.2 <i>Tarification de l'eau pour les agriculteurs .....</i>	10
2.2 ANALYSE DES COMPTES DES DELEGATAIRES.....	10
2.3 ANALYSE DES COMPTES DES COLLECTIVITES.....	11
2.4 CONSOLIDATION DES COMPTES.....	12
2.5 TVA ET OCTROI DE MER .....	13
2.6 LA CONSOMMATION DE CAPITAL FIXE - CCF.....	13
3. ANALYSE DES TAUX DE RECUPERATION DES COUTS.....	14
4. LES TRANSFERTS .....	18
4.1 LES TRANSFERTS VIA LES FLUX D'AIDES-REDEVANCES DE L'OFFICE DE L'EAU .....	18
4.1.1 <i>Aides perçues par les usagers .....</i>	18
4.1.2 <i>Les redevances payées par les usagers.....</i>	19
4.1.3 <i>La redevance phytosanitaire.....</i>	20
4.2 LES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT : ETAT, CONSEILS REGIONAUX, CONSEILS DEPARTEMENTAUX ET AUTRES COLLECTIVITES.....	20
4.3 AIDES PERÇUES DE LA PAC .....	20
4.4 INTERVENTIONS DE L'AGENCE FRANÇAISE DE DEVELOPPEMENT.....	20
4.5 LA SOLIDARITE INTERBASSIN.....	21
4.6 LES TRANSFERTS DES BUDGETS GENERAUX AUX BUDGETS EAU .....	21
4.7 LES TRANSFERTS VIA LA TGAP.....	21
4.8 LES TRANSFERTS VIA L'EPANDAGE DES BOUES .....	21
5. LES COUTS POUR COMPTES PROPRES .....	22
5.1 ASSAINISSEMENT ET EPURATION EN COMPTE PROPRE.....	22
5.1.1 <i>Assainissement non collectif des usagers domestiques.....</i>	22
5.1.2 <i>Epuration autonome des industriels .....</i>	23
5.2 PRELEVEMENTS AUTONOMES DES INDUSTRIELS.....	23
5.3 COUTS POUR COMPTE PROPRE DE L'AGRICULTURE.....	24
5.3.1 <i>Gestion des effluents d'élevage .....</i>	24
5.3.1.1 <i>Les coûts de fonctionnement .....</i>	24
5.3.1.2 <i>La CCF .....</i>	25
5.3.2 <i>L'irrigation .....</i>	25
.....	26
LES COUTS ENVIRONNEMENTAUX.....	26
5.4 LES DEPENSES COMPENSATOIRES.....	26
5.4.1 <i>Evaluation des dépenses .....</i>	26

5.4.2	<i>Responsabilité des pressions et financement des dépenses entre usagers</i> .....	28
5.4.2.1	Répartition de la responsabilité des pressions entre usagers .....	28
5.4.2.2	Répartition du financement des dépenses compensatoires entre usagers.....	29
5.4.3	<i>synthèse des transferts des dépenses compensatoires</i> .....	31
5.5	<b>ESTIMATION DES AUTRES COUTS ENVIRONNEMENTAUX</b> .....	<b>32</b>
5.5.1	<i>Evaluation monétaire des autres coûts environnementaux</i> .....	32
5.5.2	<i>Responsabilité des acteurs</i> .....	33
5.6	<b>SYNTHESE DE L'EVALUATION DES COUTS ENVIRONNEMENTAUX</b> .....	<b>33</b>
6.	<b>LES TAUX DE RECUPERATION DES COUTS PAR USAGER</b> .....	<b>34</b>
7.	<b>ANNEXES</b> .....	<b>49</b>
7.1	<b>ANNEXE 1 : CLE DE REPARTITION DES VOLUMES D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT</b> .....	<b>49</b>
7.2	<b>ANNEXE 2 : ANALYSE DES FLUX AIDES-REDEVANCES</b> .....	<b>50</b>

# 1. Le cadre général

L'article 5 de la directive 2000/60/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2000 établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau, appelée Directive Cadre sur l'Eau (DCE), demande une caractérisation des districts hydrographiques (aussi appelée plus communément « état des lieux »), qui doit s'appuyer sur une analyse économique des usages de l'eau.

L'article 9 ainsi que l'annexe III de la DCE précise notamment que cette analyse doit permettre de prendre en compte et de rendre compte du niveau de récupération des coûts des services liés à l'utilisation de l'eau, compte tenu du principe pollueur-payeur. Le degré de récupération des coûts répond avant tout à une **exigence de transparence** demandée par la DCE.

Au-delà de la réponse à une exigence communautaire, cette étude permet également de fournir des indicateurs compréhensibles par les acteurs du territoire pour animer les débats des instances de bassins. Elle éclaire par exemple sur les besoins en renouvellement du patrimoine, le rôle du système aides-redevances des agences et offices de l'eau dans le prix de l'eau domestique, le bilan des transferts payés et reçus par catégorie d'usager, etc.

Cet exercice améliore également la connaissance des transferts financiers entre acteurs et renseigne ainsi sur les équilibres financiers à l'œuvre.

Enfin, il permet d'identifier les tendances du système de gestion de l'eau sur le territoire. L'étude nationale est menée par district hydrographique et les résultats présentés sont des moyennes annuelles calculées sur la période 2013-2014.

## Les acteurs des services liés à l'utilisation de l'eau

La directive cadre sur l'eau (DCE) exige qu'une analyse économique des usages de l'eau soit menée pour chaque district hydrographique. Au minimum, les trois grandes catégories d'usagers qui doivent être analysées sont les ménages, l'agriculture et l'industrie. Les usagers « contribuable » et « environnement » peuvent également être analysés dans le cadre de cette étude.

- L'usager **Agricole**. La définition de l'agriculture est celle classiquement utilisée par les instituts de statistiques, elle inclut toutes les activités de production agricoles à l'exception de l'industrie agro-alimentaire comprise dans l'industrie.

- L'usager **Industriel**. La référence de l'**industrie** est celle de l'institut européen de statistiques EUROSTAT : elle inclut toutes les activités de production, y compris les services, les petits commerces, l'artisanat, les PME-PMI.

Il convient ainsi de bien avoir à l'esprit que les services d'eau et d'assainissement des collectivités recouvrent également les activités des industries raccordées et celles du petit commerce de proximité (boulangerie, épicerie, etc.) sous la dénomination activités de production assimilées domestiques (APAD) qui relèvent formellement de la catégorie de l'industrie au sens de la DCE.

Ainsi derrière le terme « *usager industriel* » on retrouve :

- Les industriels au sens « *redevable* » des agences de l'eau (activités de production dépassant une certaine taille, identifiées individuellement) comprenant les industries isolées et les industries raccordées à des réseaux publics ;
  - Mais aussi les activités de production assimilées domestiques (APAD), c'est-à-dire les petits commerces, l'artisanat et les PME-PMI, traditionnellement comptabilisées sous le vocable « *collectivité* » au sein des agences.
- Par usager **Ménages ou Domestique**, on comprend les consommateurs d'eau domestique, et nommés ci-après, pour plus de lisibilité, les « usagers domestiques ».

- L'usager, ou plutôt l'acteur **Contribuable**, qui doit être distingué du consommateur d'eau. La mise en évidence des flux de financement doit faire apparaître toutes les subventions publiques en provenance des collectivités territoriales (Conseils Départementaux, Conseils Régionaux), de l'Etat, de l'Europe, derrière lesquels on peut identifier le quatrième usager qui est le contribuable. Même si pour le grand public, le portefeuille du contribuable est le même que celui du consommateur d'eau, cette distinction est importante pour bien mettre en évidence dans quelle mesure l'eau paie l'eau et isoler la part qui est payée par l'impôt de celle payée par le prix de l'eau. En effet, il est opportun de faire apparaître le contribuable en sa qualité d'acteur distinct du consommateur d'eau dans la mesure où, à ce titre, il se voit appliquer des prélèvements différenciés et avoir des attentes distinctes, dont les besoins financiers interfèrent avec les flux d'échange entre usagers.
- L'acteur **Environnement**. La Directive demande également d'évaluer les bénéfices et les dommages pour les milieux naturels, ce qui fait apparaître une cinquième catégorie d'usager-acteur : l'environnement. L'environnement supporte en effet des coûts liés à sa dégradation, mais il peut également bénéficier de subventions pour compensation et/ou réparation (ex : entretien des rivières).

### **Les services liés à l'utilisation de l'eau et le financement de ces services**

L'exercice de la récupération des coûts renvoi à l'étude du financement des services liés à l'utilisation de l'eau. Les services liés à l'utilisation de l'eau sont constitués des services collectifs et des services autonomes.

- Le financement des **services collectifs d'eau potable et d'assainissement** est assuré les usagers, domestiques, industriels, APAD et occasionnellement agriculteurs, via la facturation.
- Le financement des **services autonomes est assuré, grande partie, directement par l'usager lui-même sur son compte propre**. A titre d'illustration, l'assainissement autonome des habitations est pris en charge directement par l'usager domestique, l'industriel peut être amené à prélever directement dans le milieu et traiter directement ses eaux usées sur site, l'agriculteur qui est équipé d'un point de forage sur son terrain prend en charge ses propres coûts. L'usager peut toutefois bénéficier d'aides sous la forme de subventions et/ou de prêts à taux bonifié, constituants de fait des transferts indirects, soit des contribuables (subventions Etat et collectivités), soit d'autres usagers (subventions agences/offices de l'eau).

Le tableau ci-dessous présente la liste des usages de l'eau, via les services collectifs et les services autonomes.

	Ménage	Entreprises		Agriculture
		Activités économiques assimilées domestiques	Industrie	
Services de captage, traitement, stockage de l'eau	Services publics d'alimentation en eau potable	Services publics d'alimentation en eau potable	Services publics d'alimentation en eau potable Alimentation autonome	Irrigation Abreuvement des troupeaux
Services de collecte et traitement des eaux usées	Services publics d'assainissement collectif  Assainissement autonome	Services publics d'assainissement collectif	Services publics d'assainissement collectif  Épuration autonome	Épuration des effluents d'élevage

L'exercice de récupération des coûts consiste donc à identifier et détailler les transferts financiers pour 5 catégories d'usagers :

- Ménages ou usagers domestiques : consommateurs d'eau abonnés domestiques des services publics d'eau et d'assainissement ;
- Entreprises :

- Activités de Production Assimilées Domestiques (APAD) : toutes les activités économiques soumises aux redevances domestiques
- Industries : redevables industriels au sens des agences et offices de l'eau, que le site soit isolé ou raccordé à un réseau) ;
- Agriculture : élevages et irrigation ;
- Environnement : représentant l'enjeu de la protection des milieux naturels ;
- Contribuables (local, national, personnes physiques mais aussi entreprises).

Nous présentons ci-dessous les étapes de l'analyse de la récupération des coûts.

- Section 2 : Analyse des comptes des services collectifs
- Section 3 : Analyse des taux de recouvrement des coûts des services collectifs d'eau potable et d'assainissement
- Section 4 : Analyse des transferts, via le flux des aides et redevances de l'agence de l'eau et des autres transferts ;
- Section 5 : Estimation des coûts pour compte propre
- Section 6 : Analyse des coûts environnementaux
- Section 7 : Estimation des taux de récupération des coûts par catégorie d'usager.

## 2. Analyse des comptes des services collectifs d'eau potable et d'assainissement

Sur le bassin hydrographique de la Guadeloupe, la population raccordée aux réseaux d'eau potable et d'assainissement est desservie par des opérateurs publics (Régie) et des opérateurs privés (délégataires de services publics-DSP) dans les proportions suivantes :

- Eau potable :
  - En DSP : 59%
  - En régie : 41%
- Assainissement :
  - En DSP : 56%
  - En régie : 44%

Tableau 1 : Répartition retenue de la population du bassin par mode de gestion (DSP et Régie)

4	Population	
	DSP	REGIE
AEP 2016	372 210	
	219 604	152 606
	59%	41%
Assainissement Collectif 2016	369 746	
	207 554	162 192
	56%	44%

Source : IREEDD, d'après SISPEA 2016

## 2.1 LA TARIFICATION DES USAGES DE L'EAU

**Note au lecteur :** Cette section présente les tarifs de l'eau à titre informatif. Les parties suivantes (analyse des comptes) s'appuient sur les recettes enregistrées dans les comptes administratifs des services.

### 2.1.1 TARIFICATION DES SERVICES COLLECTIFS D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT

Le prix moyen de l'eau potable et de l'assainissement collectif s'élevait à 4,77€ TTC/m<sup>3</sup> en 2015 sur le bassin de Guadeloupe<sup>1</sup>. Ce prix comprend le prix du service de l'eau potable (2,77€ TTC/m<sup>3</sup>) et celui de l'assainissement collectif (2,00€/m<sup>3</sup>). En retenant une consommation annuelle de 120m<sup>3</sup> par ménage, la dépense moyenne d'un ménage pour les services collectifs s'élève à 332€ TTC pour la consommation d'eau potable.

### 2.1.2 TARIFICATION DE L'EAU POUR LES AGRICULTEURS

L'usager agricole utilise de l'eau dans le cadre de ses activités (irrigation, abreuvement du cheptel). Les volumes consommés pour les besoins de l'irrigation peuvent être prélevés individuellement ou par le biais des ASA (Associations Syndicales Autorisées)<sup>2</sup>.

Pour l'irrigation individuelle ou par le biais des ASA, les coûts de l'irrigation calculés par le CEMAGREF et actualisés ont été rapportés aux volumes prélevés (0,06€/m<sup>3</sup> pour l'irrigation gravitaire et 0,20€/m<sup>3</sup> pour l'irrigation non gravitaire, cf. Section 5.3.2 *Coûts pour compte propre de l'irrigation* pour le détail des calculs). Il en ressort un coût total de l'irrigation de 3,2M€.

L'abreuvement du bétail se fait en partie sur le réseau AEP et en partie par des prélèvements directs dans le milieu. Le coût de l'abreuvement à partir du réseau d'eau potable correspond au prix du m<sup>3</sup> (2,77€ TTC/m<sup>3</sup>). Le coût unitaire de l'abreuvement par prélèvement direct dans le milieu n'a pas été évalué, faute de données.

## 2.2 ANALYSE DES COMPTES DES DELEGATAIRES

Les recettes et les charges des délégataires ont été extrapolés à partir des caractéristiques comptables et financières des secteurs d'activité 36.00Z (Captage, traitement et distribution d'eau) et 37.00Z (Collecte et traitement des eaux usées) de l'Insee. Le détail du calcul est présenté dans le rapport méthodologique.

Les résultats sur le bassin sont présentés dans le tableau ci-dessous.

---

<sup>1</sup> Source : 7<sup>ème</sup> rapport annuel de l'observatoire des services publics d'eau et d'assainissement (données 2015), dernier rapport disponible.

<sup>2</sup> Les modes de tarification des ASA seront analysés en phase 7 de l'étude (collecte d'informations et analyse des niveaux de tarification en vigueur).

Tableau 2 : Recettes et charges des délégataires sur le bassin hydrographique du Guadeloupe, par compétence, moyenne annuelle 2013-2016

Millions d'€ Hors Taxes / an	Guadeloupe		
	AEP	ASST	AEP + ASST
Recettes courantes	20,2	22,2	42,4
Dépenses de fonctionnement	- 18,1	- 17,9	- 36,0
Subventions	-	-	-
Dépenses d'investissement	- 3,8	- 6,0	- 9,8
Cout du patrimoine (charges d'intérêt)	- 0,4	- 0,5	- 0,9

Sur le bassin de la Guadeloupe :

- Les recettes des délégataires sont évaluées à : 42 Millions d'euros
- Les dépenses de fonctionnement à : 36 Millions d'euros
- Les dépenses d'investissement à 10 Millions d'euros.

La majeure partie des investissements dans le secteur restent à la charge des collectivités qui en ont la compétence. Les investissements réalisés par les délégataires sont à la hauteur de leur responsabilité dans les investissements des services collectifs d'eau potable et d'assainissement.

## 2.3 ANALYSE DES COMPTES DES COLLECTIVITES

L'analyse financière des services collectifs en Régie a été réalisée à partir des comptes M49 des budgets eau et des budgets assainissement des collectivités. Ces données ont été retraitées et croisées avec celles de la base de données SISPEA pour corriger des erreurs dans les deux bases de données. Ce croisement a permis d'avoir une très bonne représentativité des comptes publics des services collectifs dans la mesure où les données couvrent près de 94% à 100% de la population (cf. Tableau 3 : Disponibilité des comptes des services d'eau et d'assainissement en Régie).

Les données manquantes sont celles des communes rurales qui n'ont pas d'obligation d'avoir une comptabilité M49.

Tableau 3 : Disponibilité des comptes des services d'eau et d'assainissement en Régie

	2016		2015		2014		2013		
	Guadeloupe	Pop totale	Comptes disponibles						
AEP	376 461	100%		410 337	94%	409 055	94%	389 815	95%
AC	353 478	100%		410 335	94%	386 246	94%	371 239	94%

### Résultats de l'analyse des comptes des services en Régie

Le tableau ci-dessous présente, par compétence, les résultats de l'analyse des comptes des services d'eau et d'assainissement en Régie. La compétence peut être unique (eau ou assainissement), ou mixte (eau et assainissement).

Tableau 4 : Comptes des services d'eau et d'assainissement en Régie

Guadeloupe				
Millions d'€ Hors Taxes / an	AEP	ASST	Mixte (AEP & ASST)	Total
Recettes courantes	AEP	ASST	AEP & ASST	46,9
Ventes				42,5
Travaux	35,4	7,1	0	0,8
Produits et services divers	0,6	0,2	0	0,9
Dont 7063 – Contribution des Communes (eaux pluviales)	0,7	0,2	0	0,0
Autres produits d'exploitation	0,0	0,0	0	2,7
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>2,6</b>	<b>0,2</b>	<b>0</b>	<b>-44,8</b>
Achats et charges externes				-21,0
Autres charges	-16,6	-4,4	0	-10,3
Charges de personnel	-10,5	0,2	0	-13,6
Taxes et redevances	-11,5	-2,1	0	
<b>Subventions</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0</b>	<b>18,5</b>
Subventions d'investissements				16,6
Subventions d'exploitation	5,1	11,5	0	1,9
<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>1,6</b>	<b>0,3</b>	<b>0</b>	<b>-28,7</b>
<b>Cout du patrimoine (charges d'intérêt)</b>	<b>-1,8</b>	<b>-1,5</b>	<b>0</b>	<b>42,5</b>

Sur le bassin de la Guadeloupe :

- Les recettes totales des services en Régie sont évaluées à : 46,9 Millions d'euros
- Les charges d'exploitation (charges d'exploitation) à : 44,8 Millions d'euros
- Les dépenses d'investissement à 28,7 Millions d'euros.

## 2.4 CONSOLIDATION DES COMPTES

Les comptes consolidés des services collectifs sont présents dans le Tableau ci-dessous, par mode de gestion (DSP-Régie) et par compétence (eau-Assainissement).

Tableau 5 : Comptes consolidés des services publics d'eau et d'assainissement

Millions d'euros	Guadeloupe		
	Déléguaires	Collectivités	Total
Recettes courantes	42	47	89
Dépenses de fonctionnement	-36	-45	-81
Subventions d'investissement	0	17	17
Subventions d'exploitation	0	2	2
Dépenses d'investissement	-10	-29	-39
Charges financières	-1	-3	-4

Sur le Bassin de la Guadeloupe :

- Les recettes totales des services collectifs d'eau et d'assainissement à : 89 M€,
- Les charges d'exploitation (charges d'exploitation) à : 81 M€,
- Les dépenses d'investissement à 39.

La répartition des ces volumes financiers par compétence est présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 6 : Comptes consolidés des services d'eau et d'assainissement, par compétence

Millions d'euros	Guadeloupe		2013/2016
	AEP	ASST	
Recettes courantes	59	30	89
Dépenses de fonctionnement	-57	-24	-81
Subventions d'investissement	5	12	17
Subventions d'exploitation	2	0	2
Dépenses d'investissement	-13	-25	-39
Charges financières	-2	-2	-4

## 2.5 TVA ET OCTROI DE MER

L'ensemble des dépenses et des recettes présentées dans ce document sont hors TVA. Nous présentons néanmoins ci-dessous, une évaluation des montants de TVA payés par les usagers des services d'eau et d'assainissement.

Le montant de la TVA perçue par l'Etat à travers la facturation des services est estimé à 1,19 M€ pour l'eau potable et 0,62 M€ pour les services d'assainissement, et le montant de l'octroi de mer au profit des collectivités est de 0,59M€.

Millions d'€ Hors Taxes / an		Recettes courantes	Recettes courantes non assujetties (*)	Taux de TVA	Estimation de la TVA versée	Taux Octroi de mer	Octroi de mer
Guadeloupe	AEP	59,48	3	2,1%	1,19	1,0%	0,59
	ASST	29,88	0	2,1%	0,62	0,0%	0,00

(\*) : Source : d'après DGFIP

La TVA est payée par l'usager des services d'eau et d'assainissement, et reversée à l'Etat en transitant par les comptes des services.

L'octroi de mer est payé par l'usager des services d'eau et d'assainissement, et reversé aux collectivités en transitant par les comptes des services.

Ces flux financiers n'ont aucune incidence sur le calcul des ratios de récupération des coûts.

## 2.6 LA CONSOMMATION DE CAPITAL FIXE - CCF

La Consommation de Capital Fixe -CCF- est correspond à une évaluation de l'usure annuel du patrimoine des services d'eau et d'assainissement. En ce sens, la valeur de la CCF est une approximation des besoins de renouvellement.

L'approche méthodologique retenue pour l'évaluation de la CCF est la suivante :

- Evaluation du stock de capital fixe ;
- Valorisation à neuf du stock, calculé au prix du renouvellement, i.e. à prix courant ;
- Deux valeurs sont retenues pour les durées de vie des installations, une valeur maximale et une valeur minimale.

Le détail des calculs figure dans le rapport méthodologique.

### La valeur du patrimoine

Tableau 7 : Le patrimoine des services collectifs d'eau et d'assainissement

Stock de capital d'eau potable	AEP	Valeur à neuf (Millions d'euros)
Réseau (kml)	2 669	522
Branchements (Nb)	170 000	243
Stockage (m3)	87 145	57
Production (m3/j)	288 000	281
	Valeur totale	1 102

Stock de capital d'assainissement collectif	AC	Valeur à neuf (Millions d'euros)
Réseau (kml)	789	410
Branchements (Nb)	84 235	131
Stockage (m3)	273 722	125
Production (m3/j)	789	181
	Valeur totale	848

- La valeur à neuf du patrimoine est estimée, approximativement à :
  - 1,1 Mds€ pour les services d'eau potable
  - 848 M€ pour les services d'assainissement collectifs.

- **La Consommation de Capitale Fixe - CCF**

Le tableau ci-dessous présente les résultats de l'évaluation de la CCF pour les installations d'eau potable et d'assainissement collectif.

*Tableau 8 : La Consommation de Capital Fixe*

CCF AEP	Millions d'euros / an		CCF AC	Millions d'euros / an	
	HH	HB		HH	HB
Réseaux	-10	-7	Réseau	-8	-5
Branchements	-8	-4	Branchements	-4	-2
Stockage	-1	-1	STEP	-6	-3
Production	-11	-6	Refoulement	-4	-2
<b>Total</b>	<b>-30</b>	<b>-17</b>	<b>Total</b>	<b>-22</b>	<b>-13</b>

*Hypothèse Haute - HH - correspondant à l'hypothèse sur la valeur la plus faible de la durée de vie des équipements*

*Hypothèse Basse - HB - correspondant à l'hypothèse sur la valeur la plus élevée de la durée de vie des équipements*

### 3. Analyse des taux de récupération des coûts

Les taux de recouvrement/récupération des coûts sont des indicateurs permettant d'analyser les modalités de financement des services collectifs d'eau et d'assainissement. Plus précisément ces taux indiquent quelle est la part de chaque catégorie d'usagers dans le financement des services.

Nous évaluons trois taux de récupération des coûts.

- Le premier taux R1, permet de déterminer jusqu'à quelle hauteur, les recettes des services issues de la facturation des usagers permettent de couvrir les dépenses de fonctionnement des services. En général, les recettes issues de la facturation permettent de couvrir plus que la totalité des dépenses de fonctionnement. L'excédent dégagé, avec les subventions d'exploitation et le solde des autres produits et charges hors exploitation, constitue une capacité d'autofinancement -CAF- permettant de financer une part des investissements.
- Le deuxième taux R2, permet de mesurer la part la contribution de la CAF et des subventions d'investissement au recouvrement des dépenses d'investissement. Un taux inférieur à 100% signifie que les recettes des services ne couvrent toutes les charges, fonctionnement et investissements des services, et réciproquement pour un taux supérieur à 100%.
- Le troisième taux R3, permet de déterminer dans quelle mesure, les besoins de renouvellement du patrimoine estimés par la CCF, sont couverts.

$$R1 : \text{Taux de recouvrement des charges d'exploitation} = \frac{\text{Recettes courantes de fonctionnement des services}}{\text{Dépenses courantes des services}}$$

$$R2 : \text{Taux de couverture des investissements} = \frac{\text{Capacité d'autofinancement (CAF) + subventions d'investissement}}{\text{Investissements annuels réalisés}}$$

$$R3 : \text{Taux de couverture des besoins de renouvellement} = \frac{\text{Recettes facturées + subv. d'inv. +subv. d'exploitation}}{\text{Dépenses d'exploitation + charges financières + CCF}}$$

Les taux de récupération des coûts des services collectifs sont présentés ci-dessous.

Tableau 9 : Taux de recouvrement des coûts des services collectifs

Millions d'€ Hors Taxes / an	Guadeloupe		Total
	AEP	ASST	
Recettes facturées	59,5	29,9	89,4
Subvention d'exploitation	1,6	0,3	1,9
<b>Recettes de fonctionnement des services (1)</b>	<b>61,1</b>	<b>30,2</b>	<b>91,3</b>
Dépenses d'exploitation (2)	-56,6	-24,2	-80,8
<b>Excédent Brut d'exploitation (3= 1-2)</b>	<b>4,5</b>	<b>6,0</b>	<b>10,5</b>
75 autres produits de gestion courante	2,6	0,2	2,7
76 produits financiers	0,0	0,0	0,0
77 produits exceptionnels	3,4	0,9	4,3
65 autres charges de gestion courante	-1,7	-0,1	-1,9
66 Charges financières	-2,2	-1,9	-4,2
67 charges exceptionnelles	-12,2	-0,5	-12,8
<b>Résultat de gestion, financier (4)</b>	<b>-10,2</b>	<b>-1,6</b>	<b>-11,8</b>
<b>Capacité d'autofinancement - CAF (5=3+4)</b>	<b>-5,7</b>	<b>4,5</b>	<b>-1,3</b>
Subventions d'investissement	5,1	11,5	16,6
Dépenses d'investissement	-13,3	-25,2	-38,5
<b>Consommation de capital fixe (CCF MAX)</b>	<b>-30,5</b>	<b>-22,4</b>	<b>-52,9</b>
Alimentation en eau potable	-30,5	0,0	-30,5
Assainissement collectif	0,0	-22,4	-22,4
<b>Consommation de capital fixe (CCF MIN)</b>	<b>-16,8</b>	<b>-12,7</b>	<b>-29,5</b>
Alimentation en eau potable	-16,8	0,0	-16,8
Assainissement collectif	0,0	-12,7	-12,7
<b>R1</b>	<b>Taux de couverture des charges d'exploitation</b>	<b>105%</b>	<b>124%</b>
<b>R2</b>	<b>Taux de couverture des investissements</b>	<b>-5%</b>	<b>63%</b>
<b>R3 Max</b>	<b>Taux de couverture besoins de renouvellement</b>	<b>74%</b>	<b>86%</b>
<b>R3 Min</b>	<b>Taux de couverture des besoins de renouvellement</b>	<b>88%</b>	<b>108%</b>
			<b>94%</b>

## Principales Conclusions

**1. La CAF du service d'eau est négative, celle du service assainissement est positive. Le service d'eau ne peut pas contribuer au financement des investissements.**

### 2. La couverture des charges des services

Les services ne couvrent pas la totalité de leurs charges d'exploitation et les dépenses d'investissement.

a. **Le taux R1 de récupération des dépenses de fonctionnement des services d'eau et d'assainissement est de 111% pour l'ensemble des services d'eau et d'assainissement, avec :**

- i. 105% pour l'eau potable.
- ii. 124% pour l'assainissement.

b. **Le taux R2 de couverture des investissements est de 40%, avec :**

- i. -5% pour l'eau potable,
- ii. 63% pour l'assainissement.

Pour mémoire, cette analyse porte sur la période 2013-2016. Ce taux positif de recouvrement doit être nuancé car il ne reflète pas l'état actuel des services d'assainissement collectif sur le territoire.

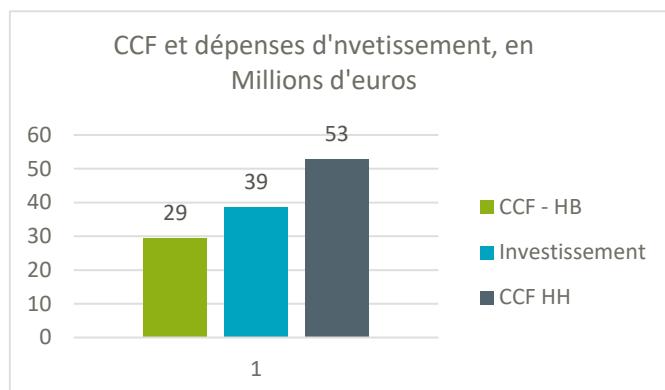
c. CAF et Investissement : Le rapport de CAF sur les dépenses d'investissement est de -3%, ce qui indique que les services n'ont pas la capacité de financer leurs dépenses d'investissement sur leurs propres ressources financières, hors subventions d'investissement.

### 3. La durabilité financière des services

a. Sur l'ensemble des services d'eau potable et d'assainissement :

**Le Taux de recouvrement des besoins de renouvellement, R3, est compris entre 78% et 94%.**

- i. L'usure annuelle du patrimoine, estimée à partir de la CCF, est comprise entre 29 M€ et 53 M€.
- ii. Les dépenses d'investissement, qui portent sur l'extension des services et le renouvellement du patrimoine sont estimée à 39 M€.
- iii. Le niveau des dépenses d'investissement se situe au-dessus de la fourchette basse de l'évaluation de la CCF, mais en dessous de l'évaluation médiane de la CCF étant à 41 M€.



- b. Pour les services d'eau potable
  - i. CCF : comprise entre 17 M€ et 30 M€.
  - ii. Les Investissements s'élèvent à 13 Millions d'euros.
- c. Pour les services d'assainissement
  - i. CCF comprise entre 13 M€ et 22 M€
  - ii. Les Investissements s'élèvent à 25 Millions d'euros.

Note de lecture des résultats :

Notons que le secteur de l'eau potable sur la Guadeloupe est en grande difficulté avec des rationnements quotidiens de l'eau organisés par secteur géographique. Il y a sur le territoire de la Guadeloupe une discontinuité chronique du service d'eau potable. Actuellement, un seul service est en mesure d'assurer l'équilibre : la CAPEX. Les autres services déclarent ne pas pouvoir financer le fonctionnement, et encore moins l'investissement.

#### 4. Des ratios de récupération des coûts alternatifs

D'autres ratios de récupérations des coûts, R2-Bis et R3-Bis, ont été calculés, afin de « *neutraliser* » les effets des subventions d'investissements et des subventions d'exploitation, et évaluer la couverture des charges d'investissement hors subventions.

$$R2 - Bis : \text{Taux de couverture des investissements} = \frac{CAF - \text{subv. d'exploitation}}{\text{Investissements annuels réalisés}}$$

$$R3 - Bis : \text{Taux de couverture des besoins de renouvellement} = \frac{CAF - \text{subv. d'exploitation}}{CCF}$$

Ces ratios, calculés pour les deux derniers cycles, sont présentés dans le tableau ci-dessous.

*Tableau 10 : Ratios alternatifs des taux de recouvrement des coûts des services collectifs, moyenne annuelle, 2013-2016*

		Guadeloupe	France
R2-Bis	Ratio de récupération des dépenses d'investissements ; hors subventions	-8%	65%
R3 Max-Bis	Ratio de récupération des Besoins de Renouv. (CCF Max) ; hors subventions	-6%	36%
R3 Min-Bis	Ratio de récupération des Besoins de Renouv. (CCF Min) ; hors subventions	-11%	62%

Les recettes des services d'eau et d'assainissement couvrent -8% des dépenses d'investissement sur le bassin de la Guadeloupe. La couverture des besoins de renouvellement par le prix de l'eau est comprise entre -6% et -11%.

**Ces ratios hors subventions permettent de mettre en exergue la réalité de l'état des services qui sont « *sous perfusion* » des subventions. Les coûts de fonctionnement ne sont couverts que grâce aux subventions (R2-Bis négatif). Quand aux investissements, ils sont financés à 100% par les subventions (R3-Bis négatif).**

## 4. Les transferts

Pour mémoire, les transferts retenus dans le calcul de la récupération des coûts portent sur :

Les principaux transferts reçus par les usagers, qui sont :

- Les aides de l'office de l'eau
- Les subventions d'investissement
  - o Les aides des conseils généraux et régionaux,
  - o Les aides en provenance de l'Etat,
- Les subventions d'exploitation : Transferts des budgets généraux des collectivités vers les budgets annexes eau et assainissement des collectivités,
- Les interventions de l'agence Française de développement
- Les aides de la politique agricole commune
- L'épandage des boues,
- La solidarité interbassin

Les principaux transferts payés par les usagers, qui sont :

- Les redevances versées à l'office de l'eau
- La TGAP,
- La redevance phytosanitaire,

### 4.1 LES TRANSFERTS VIA LES FLUX D'AIDES-REDEVANCES DE L'OFFICE DE L'EAU

#### 4.1.1 AIDES PERÇUES PAR LES USAGERS

Les aides versées par l'office de l'eau aux usagers comprennent les montants des autorisations d'engagement, montant moyen annuel sur la période 2013-2016.

Ces aides sont ensuite réparties entre les usagers au prorata des bénéficiaires des programmes (cf. Annexe 1 : *Clé de répartition des volumes d'eau potable et d'assainissement*).

Tableau 11: *Aides de l'office de l'eau reçues par les usagers du bassin de Guadeloupe, moyenne annuelle (€)*

		Ménages	APAD	Industrie	Agriculture	Environnement
1	Connaissance	-	-	1 651	1 071	34 216
2	Planification	-	-	-	-	-
3	Communication Sensibilisation	1 659	237	194	815	9 709
4	Suivi Contrôle	-	-	11 382	525	-
5	Appui technique	-	-	-	-	-
6	Formation	63	63	63	63	-
7	Etudes – Gestion prospective de la ressource en eau : SDAEP	3 080	440	360	120	-
8	Création de nouvelles retenues	-	-	-	-	-
9	Mise en place d'une plateforme de stockage	-	-	-	-	-
10	Mise aux normes des usines de production	98 345	14 049	11 495	3 832	-
11	Protection des captages	-	-	-	-	-
12	Réhabilitation des réseaux Alimentation en Eau Potable (AEP)	2 058 366	294 052	240 588	80 196	-
13	Lutte contre les branchements clandestins	-	-	-	-	-
14	Favoriser les économies d'eau	-	-	4 226	-	-
15	Etudes – Gestion prospective de l'assainissement et des rejets polluants	9 098	1 978	2 899	-	-
16	Mise en place d'une plateforme de stockage des boues et ss produits de l'assainissement	-	-	-	-	-
17	Améliorer le raccordement à l'assainissement collectif	28 348	6 163	8 577	-	-
18	Réhabilitation des réseaux de collecte des Eaux Usées	335 187	72 867	77 725	-	-
19	Mise en conformité des stations d'épuration (STEP) de 200 à 2000 EH	-	-	-	-	-

20	Amélioration du traitement des EU industrielles, des effluents d'élevage et des rejets agricoles	-	-	27 273	32 720	-
21	Améliorer l'Assainissement Non Collectif (ANC) (STEP de 20 à 200 EH)	-	-	-	-	-
22	Mise en place des Services Publics d'Assainissement Non Collectif (SPANC)	-	-	-	-	-
23	Limiter l'utilisation et l'impact des produits phytosanitaires	-	-	-	7 026	-
24	Etudes – Gestion des cours d'eau et des Milieux Aquatiques	2 559	366	299	100	20 537
25	Aménager et préserver la morphologie des cours d'eau	-	-	-	-	-
26	Protéger et restaurer les zones humides	34 500	7 500	8 000	-	-
27	Restaurer les milieux aquatiques littoraux	-	-	-	-	-
28	Autres objectifs (hydroélectricité, inondations)	-	-	-	-	-
<b>Total</b>		<b>2 571 205</b>	<b>397 714</b>	<b>394 731</b>	<b>126 467</b>	<b>64 462</b>

#### 4.1.2 LES REDEVANCES PAYÉES PAR LES USAGERS

Les redevances payées par les usagers comprennent (cf. Tableau 12: Répartition des redevances entre usagers (M€/an) sur le bassin de Guadeloupe) :

- Les redevances pour pollutions et modernisation des réseaux de collecte qui sont payées via la facture d'assainissement. Celles-ci sont réparties entre les ménages et les APAD sur la base du ratio de pollution domestique suivant.

	Ratio Pollution domestique
Ménages	87,0%
APAD	13,0%

Source : Estimation de l'IREEDD, d'après l'étude de récupération des coûts de 2013

- Les redevances prélèvement payées directement par chaque redevable. Les redevances payées par les usagers des services collectifs d'eau potable via la facture sont réparties entre les ménages, les APAD et les industriels au prorata des consommations d'eau potable de ces derniers (Tableau 36: Répartition des volumes d'eau potable consommés et des rejets des services collectifs entre les usagers sur le bassin de Guadeloupe).

Les montants des redevances payées par les différents usagers sont présentés dans le tableau suivant :

Tableau 12: Répartition des redevances entre usagers (M€/an) sur le bassin de Guadeloupe

	Ménages	APAD	Industrie	Agriculture	TOTAL
<b>POLLUTION/ ASSAINISSEMENT</b>					
1. POLLUTION DE L'EAU D'ORIGINE NON DOMESTIQUE - INDUSTRIES	-	-	0,05	-	0,05
2. POLLUTION DE L'EAU D'ORIGINE NON DOMESTIQUE - ELEVAGES	-	-	-	-	-
3. POLLUTION DE L'EAU D'ORIGINE DOMESTIQUE	2,30	0,34	-	-	2,65
4. MODERNISATION DES RESEAUX DE COLLECTE - USAGES NON DOMESTIQUES	-	-	0,05	-	0,05
5. MODERNISATION DES RESEAUX DE COLLECTE - USAGES DOMESTIQUES	0,25	0,04	-	-	0,29
<b>PRELEVEMENTS / AEP</b>					
10.1 PRELEVEMENT SUR LA RESSOURCE DESTINE A L'HYDROELECTRICITE	-	-	-	-	-
10.2 AEP	2,32	0,33	0,27	0,09	3,02
10.3 IRRIGATION	-	-	-	0,07	0,07
10.4 CANAL	-	-	-	-	-
10.5 REFROIDISSEMENT	-	-	-	-	-
10.6 Autres Usages Economiques (AUE)	-	-	0,06	-	0,06
<b>AUTRES</b>					
6. STOCKAGE D'EAU EN PERIODE D'ETIAGE	-	-	-	-	-
7. OBSTACLE SUR LES COURS D'EAU	-	-	-	-	-
8. PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>4,87</b>	<b>0,71</b>	<b>0,43</b>	<b>0,16</b>	<b>6,18</b>

Une part importante de ces redevances est effectivement payée par les usagers via leur facture d'eau mais n'est pas reversée à l'Office de l'Eau Guadeloupe par les services d'eau et d'assainissement. Cette part s'élève à 3,4 M€/an soit 54% de redevances non perçues en moyenne pour 2014-2016.

#### 4.1.3 LA REDEVANCE PHYTOSANITAIRE

La redevance pour pollutions diffuses – phytosanitaire est reversée par les vendeurs de produits phytosanitaires à l'office de l'eau. Elle s'élève à 0,2M€ en moyenne sur la période, dont 0,02M€ provenant des ménages et 0,18M€ des agriculteurs.

### 4.2 LES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT : ETAT, CONSEILS REGIONAUX, CONSEILS DEPARTEMENTAUX ET AUTRES COLLECTIVITES

Les subventions d'investissement perçues par les services collectifs d'eau potable et d'assainissement répertoriés dans les bases de données DGFIP s'élèvent à 16,62 M€ en moyenne annuelle. Le détail des subventions est présenté dans le tableau ci-dessous.

*Tableau 13: Répartition des subventions d'investissement aux services collectifs d'eau potable et d'assainissement sur le bassin de Guadeloupe*

Total	AEP	ASSAINISSEMENT
	5,11	11,51
Office de l'eau (pour information)	0,55	0,91
Autres collectivités	2,12	0,94
Budget communautaire et fonds structurels	1,56	6,97
Départements	0,10	0,25
Etat et établissements nationaux	-	-
Régions	0,21	0,11
Origine non spécifiée	0,57	2,32

Source : IREEDD-Espélia, d'après DGFIP

### 4.3 AIDES PERÇUES DE LA PAC

Les aides allouées dans le cadre de la Politique Agricole Commune (PAC), à la Guadeloupe ont été comptabilisées. Au total, ce sont **10,33M€** qui ont été alloués aux agriculteurs par le biais du FEADER sur le bassin.

### 4.4 INTERVENTIONS DE L'AGENCE FRANÇAISE DE DEVELOPPEMENT

L'AFD dispose de deux types d'instruments financiers en outre-mer : Les préfinancements et les prêts bonifiés (*cf Rapport méthodologique*). Nous avons retenu l'hypothèse, pour la valorisation en équivalent subvention de ces aides bonifiés, de 10% du total des prêts accordés.

Sur la Guadeloupe, les montants versés par l'AFD représentent au total 29,79M€ :

	Total 2013-2016	Moyenne annuelle	Equivalent subvention
Prêts bonifiés	13,8	3,45	0,345
Préfinancements	15,99	3,9975	-

Ces montants sont répartis entre usagers au prorata des volumes d'AEP et d'assainissement :

	Ménages	Agriculture	Industrie	APAD
Préfinancements	3,08	0,12	0,36	0,44
Prêts bonifiés	0,27	0,01	0,03	0,04
<b>Total</b>	<b>3,34</b>	<b>0,13</b>	<b>0,39</b>	<b>0,48</b>

## 4.5 LA SOLIDARITE INTERBASSIN

L'AFB apporte des financements à la Guadeloupe dans le cadre de la solidarité interbassin. Le bassin a reçu des financements à hauteur de 6,8M€ au total sur la période, soit en moyenne 1,72M€/an.

Ces montants se répartissent entre usagers des services d'eau et d'assainissement de la façon suivante :

	Ménages	APAD	Industrie	Agriculture
Financements solidarité interbassin	1,18	0,26	0,27	-

Ces chiffres comprennent les subventions versées par l'AFB au titre des projets eau et assainissement.

## 4.6 LES TRANSFERTS DES BUDGETS GENERAUX AUX BUDGETS EAU

Les montants de ces transferts ont été identifiés dans les comptes des services d'eau et d'assainissement. Il se composent de deux types de transferts :

- Ceux au titre du financement des eaux pluviales dont le financement est assuré par le contribuable
- Ceux au titre des subventions d'exploitation, dont le financement est assuré par le contribuable.

Les montants AEP et AC sont répartis entre usagers sur la base des clés de répartition définies précédemment (*cf. Tableau 36: Répartition des volumes d'eau potable consommés et des rejets des services collectifs entre les usagers sur le bassin de Guadeloupe*).

Sur le bassin de la Guadeloupe, les montants sont les suivants :

	Ménages	APAD	Industrie	Total
Contribution des communes à l'eau pluviale	-	-	-	-
Subvention d'exploitation	1,46	0,23	0,27	1,93

## 4.7 LES TRANSFERTS VIA LA TGAP

Deux composantes de la TGAP entrent dans le calcul de la récupération des coûts : la composante lessive (payée par les ménages) et la composante matériaux d'extraction (Granulat), payée par les industriels. Sur le bassin de la Guadeloupe, nous n'avons pas identifié d'industrie extractive correspondant à l'extraction de granulats dans les milieux aquatiques (cf. Rapport Méthodologique). En effet, les extractions de granulats recensées sur le territoire concernent exclusivement des granulats d'origine volcanique ou calcaires et non des matériaux meubles (alluvions) extraits des cours d'eau.

Les montants concernent donc uniquement la TGAP lessive et sont les suivants :

	Ménages	Industrie	Total
Montant de TGAP (M€/an)	0,27	-	0,27

## 4.8 LES TRANSFERTS VIA L'EPANDAGE DES BOUES

Le processus d'épandage des boues d'épuration est assimilé à un transfert financier indirect dans la mesure où il s'agit d'un coût évité pour les agriculteurs et pour les producteurs de boues (industriels et services collectifs d'assainissement).

Les superficies d'épandage des boues (boues d'épurations et industrielles) renseignées au recensement général agricole de 2010 ont permis de calculer des quantités épandues par bassin hydrographique (sur la base de 3tMS/ha/an<sup>3</sup>). Les volumes de boues ainsi estimés ont été rapportés aux gains moyens pour les agriculteurs (11€/tMS) et les services d'assainissement (179€/tMS) (cf. rapport méthodologique)<sup>4</sup>.

Sur la Guadeloupe, ces gains sont marginaux et représentent au total 2852€/an.

*Tableau 14: Calcul des transferts relatifs à l'épandage des boues*

Superficie d'épandage des effluents (ha)	5
Boues épandues (tMS)	15
Gains pour l'agriculture (€)	167
Gains pour la collectivité (€)	2686

Le tableau ci-après résume les transferts payés et les transferts reçus par le biais de l'épandage des boues de STEP:

*Tableau 15: Transferts via l'épandage des boues (en €)*

	Ménages	Agriculture	Industrie	APAD	Total
Epandage des boues – transfert payé	115	2 686	27	25	2 852
Epandage des boues - transfert reçu	1 853	167	430	403	2 852
Solde	1 738	-2 519	403	378	-

## 5. Les coûts pour comptes propres

Les coûts pour compte propre font référence aux dépenses engagées par les usagers domestiques, industriels et agricoles pour des services liés à l'eau et à l'assainissement, hors services collectifs.

### 5.1 ASSAINISSEMENT ET EPURATION EN COMPTE PROPRE

#### 5.1.1 ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF DES USAGERS DOMESTIQUES

Les coûts pour compte propre de l'assainissement non collectif sont estimés à partir du nombre d'installations en ANC. L'hypothèse retenue du coût unitaire moyen de l'ANC de décompose en :

- 11 700 € pour le coût de l'installation, et
- 73,12 € pour le coût annuel de l'entretien (cf. Rapport méthodologique).

<sup>3</sup> L'article 7 de l'Arrêté du 8 janvier 1998 fixant les prescriptions techniques applicables aux épandages de boues sur les sols agricoles pris en application du décret n° 97-1133 du 8 décembre 1997 relatif à l'épandage des boues issues du traitement des eaux usées stipule que la quantité de boues doit être égale à 3 tonnes de matière sèche (tMS) par hectare et par an.

<sup>4</sup> Par actualisation de l'étude BIPE de 2007.

Tableau 16: Coûts pour compte propre de l'assainissement non collectif

Nombre d'installations sur le bassin (*)	104 637
Prix moyen annuel de la vidange	73,12
<b>Coûts de fonctionnement annuels (M€)</b>	<b>7,7</b>
Coût unitaire moyen d'un dispositif	11700
Valeur totale du patrimoine (M€)	1 224
Durée de vie d'un dispositif – moyenne basse (années)	30
Durée de vie d'un dispositif – moyenne haute (années)	40
CCF - moyenne basse	41
CCF – moyenne haute	31
<b>Consommation de capital fixe (moyenne annuelle, M€)</b>	<b>35,71</b>
<b>Total coûts pour compte propre ANC (M€/an)</b>	<b>43,4</b>

\*Source : EDL de 2013

NB : une majoration des coûts de 30% est appliquée dans les DOM.

Le montant annuel total des dépenses engagées par les usagers domestiques pour l'assainissement non collectif est de 43,4M€.

### 5.1.2 EPURATION AUTONOME DES INDUSTRIELS

A ce stade, nous ne disposons pas de données suffisantes pour évaluer les coûts pour compte propre l'épuration autonome des industriels.

## 5.2 PRELEVEMENTS AUTONOMES DES INDUSTRIELS

Les dépenses des industriels pour l'approvisionnement autonome en eau se composent des dépenses pour les prélèvements et des dépenses pour les traitements nécessaires selon le type d'eau utilisé par les industriels.

Les volumes prélevés, selon la nature de l'usage, et par source d'approvisionnement, sont indiqués dans le tableau ci-dessous.

Tableau 17: Volumes annuels prélevés par les industriels, par nature de l'usage et par source d'approvisionnement, sur le bassin de Guadeloupe

Volumes annuels (moyenne 2013-2016)	Refroidissement (m3)	Process(m3)
Eau de nappe	55 532 350	2 431 250
Eau de surface	20 050 137	5 886
<b>Total</b>	<b>75 582 487</b>	<b>2 437 136</b>

Source : OEGCes volumes sont répartis par qualité moyenne de l'eau utilisé, les ratios permettent d'estimer les quantités d'eau brute, eau brute filtrée, eau décarbonatée, eau déminéralisée :

Tableau 18: Estimation des volumes par type d'utilisation de l'eau

	Eau de Refroidissement		Eau de Process		
	Eau brute	Eau brute filtrée	Eau brute filtrée	Eau décarbonatée	Eau déminéralisée
<b>Ratios</b>					
Eau de nappe	95%	5%	30%	30%	40%
Eau de surface	50%	50%	40%	40%	20%
<b>Volumes estimés</b>					
Eau de nappe (M m <sup>3</sup> )	52,76	2,78	0,73	0,73	0,97
Eau de surface (M m <sup>3</sup> )	10,03	10,03	0,00	0,00	0,00

Source : Ratios :BIPÉ, pour AERM, la récupération des coûts dans l'industrie hors APAD, 2004

Les coûts unitaires de référence retenus pour les prélèvements par source et par usage sont indiqués dans le tableau ci-dessous.

Coûts de prélèvements	Eau Brute	Eau Brute Filtrée	Eau Décarbonatée	Eau Déminéralisée
Eau de nappe (€/m <sup>3</sup> )	0,03	0,34	0,50	1,21
Eau de surface (€/m <sup>3</sup> )	0,03	0,06	0,73	1,34

Source : Actualisation des données du BIPE<sup>5</sup>

Le montant annuel total des dépenses engagées par les industriels pour les prélèvements d'eau et leur traitement est de 5,38 M€.

Tableau 19: Coût de prélèvement en compte propre des industriels (M€)

	Eaux de refroidissement		Eaux de Process			Total
	Eau brute	Eau brute filtrée	Eau brute filtrée	Eau décarbonatée	Eau déminéralisée	
Eau de nappe	1,77	0,93	0,24	0,37	1,17	4,48
Eau de surface	0,34	0,56	0,00	0,00	0,00	0,9
						<b>Total</b> 5,38

## 5.3 COUTS POUR COMPTE PROPRE DE L'AGRICULTURE

### 5.3.1 GESTION DES EFFLUENTS D'ELEVAGE

#### 5.3.1.1 Les coûts de fonctionnement

Les coûts de fonctionnement liés au traitement des effluents d'élevage sont à la charge des agriculteurs. Les données relatives au cheptel proviennent de la base de données de l'Agreste 2016.

- Calcul des quantités d'effluents produites :

	Nombre de têtes	Ratios de quantités d'effluents produites (m <sup>3</sup> /tête)		Proportions par type d'effluents		Quantités totales d'effluents produites (m <sup>3</sup> )
		Fumier	Lisier	Fumier	Lisier	
Vaches laitières	-	7	6,3	2/3	1/3	-
Vaches nourrices	17 404	10	9	1	0	174 040
Bovins de plus d'un an	18 201	7	6,3	2/3	1/3	123 160
Bovins de moins de 1 an	6 117	3	2,7	2/3	1/3	17 739
Porcins	14 612	0,38	0,76	0	1	11 105
Caprins	8 951	0,15	0	1	0	1 343
Ovins	1 458	0,1	0	1	0	146
<b>Total</b>	<b>66 743</b>	<b>/</b>	<b>/</b>			<b>327 533</b>

Source : IREEDD, d'après Agreste (2016)

- Calcul des coûts de fonctionnement :

	Quantités d'effluents produites	Coût de fonctionnement (€/m <sup>3</sup> )	Coût total de fonctionnement (M€/an)
Fumier	272 700	9,0	2,46
Lisier	54 833	5,4	0,29
<b>Total</b>	<b>327 533</b>	<b>/</b>	<b>2,75</b>

Source : D'après étude BIPE 2007, actualisé.

NB : Une majoration de 30% des coûts est appliquée dans les DOM.

Sur le bassin de la Guadeloupe, le coût de fonctionnement lié à la gestion des effluents d'élevage s'élève à **2,75 M€/an**.

<sup>5</sup> BIPE, pour AERM, la récupération des coûts dans l'industrie hors APAD, 2004

### 5.3.1.2 La CCF

Les évaluations sont effectuées à partir des données RICA sur la Guadeloupe.

- Amortissement total du matériel agricole sur le bassin : **14,6 M€**
- Amortissement du matériel du traitement des effluents, par hypothèse : **4%** de l'amortissement total.

Pour le bassin de Guadeloupe, la CCF liée à la gestion des effluents d'élevage s'élève à **0,76 M€/an** (une majoration de 30% des coûts est appliquée pour les DOM).

### 5.3.2 L'IRRIGATION

Les coûts unitaires de fonctionnement et d'investissement liés à l'irrigation sont présentés ci-dessous.

Coûts de fonctionnement :

Coût actualisé 2016 (€/m <sup>3</sup> )	
Irrigation gravitaire	0,056
Irrigation non gravitaire	0,196

Source : CEMAGREF (2000), actualisé (avec majoration de 30% pour les DOM)

Coûts d'investissement :

	Fourchette haute	Fourchette basse	Moyenne
Amortissement des constructions sur 20 ans (€/ha)	80,94	98,55	89,75
Amortissement du matériel mobile sur 20 ans (€/ha)	152,39	203,28	177,83

Le montant annuel total des dépenses engagées par les agriculteurs pour l'irrigation est de 3,23 M€, répartis à hauteur de 1,89 M€ en coût de fonctionnement et 1,34 M€ pour la CCF.

Tableau 20: Estimation des coûts de fonctionnement et d'investissement liés à l'irrigation

Volumes par mode d'irrigation	
Irrigation gravitaire (m <sup>3</sup> )	0
Irrigation non gravitaire (m <sup>3</sup> )	9 615 176
Estimation des coûts de fonctionnement	
Irrigation gravitaire (M€)	0
Irrigation non gravitaire (M€)	1,89
<b>Total coûts de fonctionnement (M€)</b>	<b>1,89</b>
Estimation des coûts d'investissement	
Surface totale irrigable (ha)	5000
CCF liée à l'irrigation (M€)	1,34
<b>Total coûts de fonctionnement et d'investissement</b>	<b>3,23 M€</b>

### Coût de la consommation d'eau potable pour l'abreuvement du cheptel

Dans le cadre des activités d'élevage, les agriculteurs sont amenés à utiliser de l'eau potable pour l'abreuvement de leur cheptel. Ces volumes ont été estimés sur la base d'hypothèses ne permettant pas de les intégrer dans les calculs. En effet, aucune info ne permet de répartir ces volumes consommés entre la part consommée via les services collectifs et la part prélevée directement dans le milieu. Ces résultats sont fournis à titre indicatif.

Les coûts de référence sont estimés en UGB (Unité de Gros Bétail) sur la base d'une consommation moyenne par UGB (40l/UGB/jour (*source : Agence de l'eau Loire Bretagne, 2018, Note de calcul pour la pression des prélevements pour abreuvement des animaux*)).

Tableau 21: Estimation de la consommation d'eau potable pour l'abreuvement du cheptel

Nombre de bovins (nombre de têtes)	41 722
Equivalent UGB (nombre d'UGB)	33 405
Hypothèse de consommation (litres/UGB/jour)	40
Consommation estimée (m <sup>3</sup> /an)	487 717
Part des prélevements sur le réseau AEP*	60%
Prix moyen de l'AEP sur le district (SISPEA 2015)	2,77
Coût de l'utilisation de l'eau potable pour l'abreuvement du cheptel (M€/an)	0,81

(\*) Source : Agence de l'eau RMC : Etude de la récupération des coûts 2013

## 6. Les coûts environnementaux

Les coûts environnementaux se composent des coûts compensatoires et des autres coûts environnementaux. Tous les coûts environnementaux n'ont pu être évalués, faute de données et/ou de connaissances suffisantes sur la nature des coûts.

La comparaison avec le précédent état des lieux n'est pas pertinente car, d'une part le périmètre des coûts environnementaux évalués n'est pas le même (Cf. Rapport méthodologique) ; et d'autre part les méthodologies utilisées diffèrent.

### 6.1 LES DEPENSES COMPENSATOIRES

#### 6.1.1 EVALUATION DES DEPENSES

L'évaluation des dépenses compensatoires sur le bassin Guadeloupe s'est attachée à évaluer, entre autres, les dommages engendrés par le recours au chlordécone. Pour cela, nous avons considéré les dépenses compensatoires engagées à travers le Plan chlordécone III sur la période 2014-2017. Ce programme d'action, dont le premier a été engagé en 2008, concerne la Guadeloupe et Martinique. Il est piloté par le ministère de la santé et le ministère des Outre-mer et a pour objectif de protéger les populations et accompagner des professionnels impactés par la contamination des milieux (sols, eaux continentales et littoral). Ce Plan se traduit par des mesures d'amélioration et de diffusion de la connaissance, d'accompagnement à la reconversion, au changement de pratiques agricoles et de pêche, etc.

La mise en œuvre du Plan Chlordécone est pilotée par les préfectures. La préfecture de Martinique est chargée de la coordination interrégionale et de la gestion budgétaire. Le Plan Chlordécone III, arrivant à terme en 2020, est actuellement en cours de révision.

### **Estimation des dépenses compensatoires :**

Le tableau suivant détaille les dépenses engagées dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Chlordécone III, sur la période 2014-2017 :

*Tableau 22 : Dépenses annuelles du Plan Chlordécone III*

	2014	2015	2016	2017	Moy. / an
Martinique	1 368 491 €	2 422 925 €	1 399 700 €	2 159 393 €	1 837 627 €
Guadeloupe	1 359 953 €	2 449 200 €	1 481 063 €	2 142 212 €	1 858 107 €

Sur la période 2014-2017, **les dépenses engagées pour compenser les dommages liés à l'utilisation du chlordécone s'élèvent à 1,86 M€/an en Guadeloupe**. Pour les dépenses communes aux deux îles (programmes de recherches, etc.), nous avons fait l'hypothèse qu'elles sont réparties à part égale entre la Martinique et la Guadeloupe.

Ce type de dépense compensatoire appartient à la catégorie des dépenses administratives (confère rapport méthodologique) : ces dépenses sont engagées par l'Etat et financées par le contribuable.

L'estimation des flux financiers propre à cette dépense compensatoire suppose de définir les usagers à l'origine de la pression (transferts « reçus ») et les usagers qui contribuent au financement de la dépense (transferts payés). S'agissant des dépenses compensatoires relatives aux impacts du Chlordécone :

- On retiendra la clef de répartition « pollutions diffuses » pour les transferts reçus, autrement dit on considère que l'usager agricole est responsable de la pression exercée à hauteur de 90% et les ménages à hauteur de 10% ;
- Concernant les transferts payés, s'agissant d'un programme d'action financé par l'Etat, on considère que 100% des dépenses sont financées par l'usager contribuable.

En considérant l'ensemble de ces hypothèses, le tableau suivant détaille les flux financiers estimés :

*Tableau 23 : Synthèse des flux financiers entre usagers - Plan Chlordécone III*

(€/an)	Mise en œuvre du Plan Chlordécone III				
	Ménages	APAD	Indus.	Agri.	Contrib.
Usagers à l'origine de la pression (transferts reçus)	161 646 €	24 154 €		1 672 200 €	
Usagers contributeurs du financement (transferts payés)					1 858 000 €
<b>Solde cout engendré - cout financé (solde)</b>	<b>161 646 €</b>	<b>24 154 €</b>	<b>- €</b>	<b>1 672 200 €</b>	<b>-1 858 000 €</b>

En complément de la contamination au chlordécone, le traitement complémentaire du paramètre pesticide a également été pris en compte. Le tableau suivant présente :

- Une évaluation du montant annuel moyen ; et
- Le taux d'aides moyen retenu

*Tableau 24 : Dépenses compensatoires annuelles estimées*

Type de dépenses compensatoires	Intitulé de la dépense compensatoire	Valeur retenue sur la période de référence	Année(s) de référence	Taux d'aide Office	Dépenses annuelles moyennes
Curatifs	Traitements complémentaires des eaux polluées par les pesticides pour l'AEP	762 753	2016	40%	762 753

Source : D'après les données de l'Office de l'eau de la Guadeloupe

Les dépenses compensatoires engagées sur le bassin sont estimées à 762 750 € par an en moyenne sur la période 2013-2016.

Elles concernent les traitements complémentaires du paramètre pesticide pour l'AEP, pour les 6 unités de traitement suivantes :

UD	Localisation	volumes traités (2016)
Belle Eau Cadeau	Capesterre Belle Eau	8 731 779
Deshouteurs	Sainte-Anne	949 000
Le Moule	Le Moule,	2 190 000
Prise d'Eau	Petit-Bourg	1 460 000
La Plaine	Trois-Rivières	28 207
Gommier	Trois-Rivières	509 257
	<b>TOTAL</b>	<b>13 868 243</b>

Le cout unitaire de traitement retenu est de 0,105 €/m<sup>3</sup><sup>6</sup>.

Au total, en considérant la contamination au chlordécone et les traitements complémentaires pour le paramètre pesticide, **les dépenses compensatoires engagées sur la Guadeloupe sont estimées à 2,62M€/an en moyenne sur la période.**

## 6.1.2 RESPONSABILITE DES PRESSIONS ET FINANCEMENT DES DEPENSES ENTRE USAGERS

Lorsque les montants totaux des projets et les montants d'aides étaient disponibles, le taux d'aide moyen a pu être calculé. A défaut d'avoir ces deux données, un taux théorique a été estimé d'après les priorités données par le programme d'aides de l'agence. Ces taux ont été validés par chaque bassin. Les taux d'aides sont donc à considérer avec prudence.

### 6.1.2.1 Répartition de la responsabilité des pressions entre usagers

Les dépenses compensatoires ont été réparties entre les usagers responsables des pressions selon les estimations suivantes (tableau ci-dessous).

Tableau 25 : Répartition de la responsabilité des pressions entre usagers

	Intitulé de la dépense compensatoire	Ménages	APAD	Industriels	Agriculteurs
Administratif	Lutte contre la contamination au chlordécone	10%			
Curatifs	Traitements complémentaires des eaux polluées par les pesticides pour l'AEP	Fonction des pollutions domestiques		/	90%

(\*) : Cf Tableau 26

*Note de lecture : La responsabilité des pressions, ayant nécessité un traitement complémentaire des eaux polluées par le paramètre pesticide pour l'usage AEP, est répartie entre : les ménages (9%), les APAD (1 %) et les agriculteurs (90%).*

L'hypothèse retenue sur la répartition des pressions domestiques entre les ménages et les APAD est la suivante :

<sup>6</sup> Source : d'après rapport n°52 du CGDD de 2011 : Coût des principales pollutions agricoles de l'eau. Les coûts de l'année 2011 ont été actualisés.

Tableau 26 : Répartition des pollutions domestiques entre ménages et APAD

Pollution domestique	bassin de la Guadeloupe
Ménages	87,0%
APAD	13,0%

### 6.1.2.2 Répartition du financement des dépenses compensatoires entre usagers

Le financement des dépenses compensatoires est réparti entre les 3 sources suivantes : les aides de l'office de l'eau ; les aides publiques des co-financeurs (Etat, départements, régions) et l'autofinancement. Chacune de ces sources de financement est répartie entre les catégories d'usagers selon les clés de répartition indiquées dans le graphique ci-dessous :

Coût total de la dépense compensatoire		
Aides de l'Agence de l'eau GUADELOUPE	Subventions (Départements, régions, Etat, Europe)	Part d'autofinancement
<i>Clef de répartition :</i> Au prorata des redevances perçues par chaque catégorie d'usager	<i>Clef de répartition :</i> 100% porté par le contribuable	<i>Clef de répartition :</i> Au cas par cas, selon la nature de la dépense

La part d'autofinancement correspond au solde des dépenses une fois l'ensemble des aides perçues (aides Agence/Office et de l'eau et aides des co-financeurs Etat/département/région/Europe). La part totale des aides est plafonnée à 80% : les maitres d'ouvrages financent à minima 20% de la dépense compensatoire.

#### Ventilation des aides de l'Office de l'eau entre acteurs

La part des dépenses compensatoires prises en charge par l'Office de l'eau est la suivante :

Tableau 27 : Hypothèses des taux d'aides versées par l'Office de l'Eau

Type de dépense compensatoire	Intitulé de la dépense compensatoire	Taux d'aide Agence	Dépenses annuelles	Part Agence de l'eau
Curatifs	Traitements complémentaires des eaux polluées par les pesticides pour l'AEP	40%	762 753 €	305 101 €

La répartition, entre les différents acteurs, des aides de l'Office de l'eau pour le financement des dépenses compensatoires est la suivante sur le bassin de la Guadeloupe :

Tableau 28 : Montant des redevances versées par catégorie d'usager (en milliers d'euros)

Ménages	APAD	Industrie	Agriculture	TOTAL
4 894	713	434	337	6 378
76,7%	11,2%	6,8%	5,3%	100%

## **Les autres subventions publiques**

Nous avons retenu l'hypothèse que les co-financeurs apportent 'un financement complémentaire de 20% au financement de l'Office de l'eau, à hauteur de 20% du coût total de la dépense, sous réserve du respect des 20% minimum par le maître d'ouvrage (hypothèse retenue au cycle précédent par le bassin AERM&C).

## **La part d'autofinancement**

La part d'autofinancement complète les financements par l'Office de l'eau et les subventions publiques.

Le tableau ci-dessous présente la répartition de la part d'autofinancement portée par chaque catégorie d'usager, selon la nature de la dépense compensatoire :

*Tableau 29 : Hypothèses de répartition de l'autofinancement par usager*

Répartition de l'autofinancement des dépenses compensatoires		Ménages	APAD	Industriels	Agriculteurs
Curatifs	Traitements complémentaires des eaux polluées par les pesticides pour l'AEP			Au prorata des volumes consommés sur le bassin	

On retient l'hypothèse que l'autofinancement est réparti entre les usagers au prorata des volumes consommés sur le bassin.

*Tableau 30 : Volumes d'eau consommé par catégorie d'usager*

Alimentation en eau potable	%
Ménages	77%
APAD	11%
Industrie	9%

*Source : Office de l'Eau de la Guadeloupe*

### 6.1.3 SYNTHESE DES TRANSFERTS DES DEPENSES COMPENSATOIRES

La synthèse des transferts entre usagers est présentée dans le tableau ci-dessous :

- Les transferts reçus, au prorata de la répartition des responsabilités (cf. tableau 1) ;
- Les transferts payés, ventilés entre usagers selon la clef de répartition du financement des dépenses engagées ;
- Le solde entre ces deux transferts.

Tableau 31 : Synthèse des transferts entre usagers pour le financement des dépenses compensatoires

Type de dépense compensatoire	Intitulé de la dépense compensatoire	Transferts reçus				Transferts payés					Solde Transferts reçus - transferts payés				
		menages	APAD	industriels	agriculteurs	menages	APAD	industriels	agriculteurs	contribuables	menages	APAD	industriels	agriculteurs	contribuables
Curatifs	Traitements complémentaires des eaux polluées par les pesticides pour l'AEP	66 360 €	9 916 €		686 478 €	468 212 €	68 218 €	41 521 €	32 252 €	152 551 €	- 401 853 €	- 58 302 €	- 41 521 €	654 226 €	- 152 551 €
Administratifs	Mise en œuvre du Plan Chlordécone	161 646 €	24 154 €		1 672 200 €					1 858 000 €	161 646 €	24 154 €	- €	1 672 200 €	- 1 858 000 €

Sur le périmètre des dépenses compensatoires ayant fait l'objet d'une évaluation monétaire :

- Les dépenses compensatoires évaluées sont seulement les traitements AEP pour le paramètre pesticide. De plus, la clef de répartition des responsabilités entre usagers repose uniquement sur les usagers domestiques et agricoles. Ainsi, en l'état, les usagers industriels ont une responsabilité nulle pour les dépenses compensatoires évaluées. En revanche, ils contribuent à hauteur de 5% du financement des dépenses. En ce sens, ils sont contributeurs nets.
- Les usagers agricoles sont à l'origine de 90% des pressions mais ne contribuent qu'à hauteur de 4% au financement des dépenses compensatoires ;
- Les ménages, les APAD et l'usager contribuable sont à l'origine des pressions à hauteur de 10%, alors qu'ils financent les dépenses compensatoires à hauteur de 90%. En ce sens, ils sont contributeurs nets.

## 6.2 ESTIMATION DES AUTRES COUTS ENVIRONNEMENTAUX

Les autres coûts environnementaux correspondent aux coûts (dégradations) subis par l'« acteur » environnement, et n'ayant pas été compensées, c'est-à-dire n'ayant pas fait l'objet d'une dépense effective.

### 6.2.1 EVALUATION MONETAIRE DES AUTRES COUTS ENVIRONNEMENTAUX

L'hypothèse retenue pour l'évaluation des autres coûts environnementaux est la moyenne annuelle des coûts des deux Programme De Mesure (PDM) 2016-2021 et 2022-2027. L'extrapolation du PDM 2022-2027 est calculée en considérant :

- Le coût de l'amélioration d'un point de pourcentage du bon état des masses d'eau superficielles, en rapportant le cout du PDM 2016-2021 au point de pourcentage d'amélioration du bon état escompté entre 2016 (état constaté 2015) et 2021 (état escompté 2021).
- L'écart au bon état des masses d'eau superficielles, en considérant l'état escompté des masses d'eau en 2021.

La méthodologie détaillée du calcul est explicitée dans le rapport méthodologique commun à l'ensemble des bassins hydrographiques. Le tableau suivant détaille les hypothèses retenues pour le calcul :

Tableau 32 : Montants retenus pour estimer les autres coûts environnementaux

	BE constaté 2015	objectif 2021	cout PDM 2016-2021	Cout 1pt % BE	Ecart à l'obj (pts %)	cout enviro. Total (milliard d'euros)	cout enviro annuel (milliard d'euros)
Guadeloupe	37%	63%	0,284	0,011	37	0,70	0,058

\* : *Estimations*

Le montant des autres coûts environnementaux sur le bassin de la Guadeloupe s'élève à 58,2 M€ /an. Il est assimilé à une contribution de l'acteur environnement, n'ayant pas fait l'objet de flux monétaire pour le compenser.

## 6.2.2 RESPONSABILITE DES ACTEURS

L'hypothèse retenue pour répartir la responsabilité des pressions entre acteurs est celle d'une répartition au prorata du financement du programme du dernier PDM. En d'autres termes, il est supposé que les efforts financiers engagés via les aides de l'ensemble des contributeurs financiers reflètent le niveau de pression exercé par les usagers. Pour le bassin de la Guadeloupe, cette répartition est la suivante :

Tableau 33 : Hypothèses de responsabilité des acteurs pour les autres coûts environnementaux

Bassin	Ménages	APAD	Industrie	Agriculture	Environnement
Guadeloupe	72%	11%	11%	4%	2%

## 6.3 SYNTHESE DE L'EVALUATION DES COUTS ENVIRONNEMENTAUX

Le coût total des dommages environnementaux sur le bassin de la Guadeloupe s'élève approximativement à 60,6 millions d'euros par an, dont 2,36 M€ /an au titre des dépenses compensatoires et 58,3 M€ /an pour les autres coûts environnementaux.

Ces coûts correspondent à une contribution (*i.e. un transfert*) de l'« acteur Environnement », au profit des usagers (bénéficiaires), dans les proportions indiquées dans le tableau ci-dessous :

Tableau 34 : Synthèse de l'évaluation des coûts environnementaux

solde net (en M€)	Ménages	Agriculture	Industrie	APAD	Environnement	Contribuable
Dépenses compensatoires	- 0,2	2,3	- 0,0	- 0,0	- -	2,0
Autres couts enviro.	42,2	2,1	6,5	6,5	- 58,3	1,1
	<b>41,9</b>	<b>4,4</b>	<b>6,4</b>	<b>6,5</b>	<b>- 58,3</b>	<b>1,0</b>

### Les limites de l'exercice

Ces résultats doivent être interprétés avec beaucoup de précaution pour les raisons suivantes :

- Le périmètre des dépenses compensatoires n'est pas exhaustif. Seules les dépenses compensatoires jugées significatives et pour lesquelles la donnée était disponible ont été évaluées ;
- Ces dépenses compensatoires ne prennent pas en compte les dépenses effectuées par les autres organismes que l'agence de l'eau ;
- La responsabilité pressions exercées par les acteurs n'est pas toujours clairement identifiée ;
- Les évaluations reposent sur une série d'hypothèses qui doivent être affinées et précisées.

Les résultats obtenus doivent, par conséquent, être considérés comme des **ordres de grandeur**. Ils doivent permettent d'éclairer les décideurs publics sur l'ampleur des externalités négatives des usages de l'eau et apporter un éclairage sur le niveau d'application du principe pollueur-payeuse.

## 7. Les taux de récupération des coûts par usager

Le taux de récupération des coûts mesure le rapport des transferts payés sur les transferts reçus. Pour chaque catégorie d'usager, nous avons calculé deux taux de récupération des coûts.

- Un taux de récupération des coûts, **hors coûts environnementaux**, comprenant les dépenses des usagers pour les services collectifs, auxquels s'ajoutent les coûts pour compte propre ainsi que la totalité des transferts payés et des transferts reçus.
- Un deuxième taux comprenant les mêmes éléments que le premier, **avec les coûts environnementaux**.

$$\begin{aligned} \text{Taux de récupération des coûts par usager} &= \frac{\text{Sommes payées pour les services} + \text{Transferts payés}}{\text{Sommes payées pour les services} + \text{Transferts reçus}} \\ \\ \text{Taux de récupération des coûts par usager} &= \frac{\text{Sommes payées pour les services} + \text{Transferts payés} + \text{Transferts payés} + \text{Coûts environnementaux payés}}{\text{Sommes payées pour les services} + \text{Transferts payés reçus} + \text{Coûts environnementaux reçus}} \end{aligned}$$

Le tableau ci-dessous présente un état des lieux de la totalité des transferts payés et reçus par catégorie d'usager.

Million d'€	Ménages	APAD	Industrie	Agriculture	Contribuable	Environnement	TOTAL
<b>Services collectifs</b>	<b>90,6</b>	<b>15,1</b>	<b>13,9</b>	<b>2</b>	-	-	-
Coûts de fonctionnement	60,3	9,9	9,0	1,7			
CCF (Médinane)	30,3	5,2	4,9	0,7			
<b>Coûts pour comptes propres</b>	<b>43,36</b>	-	5,4	6,7	-	-	<b>55,48</b>
<b>Assainissement non collectif</b>	<b>43,4</b>	-	-	-	-	-	<b>43,4</b>
Coûts de fonctionnement	7,7						7,7
CCF	35,7						35,7
<b>Epuration industriels</b>	-	-	-	-	-	-	-
Coûts de fonctionnement							-
CCF							-
<b>Prélèvements autonomes des industriels</b>	-	-	<b>5,4</b>	-	-	-	<b>5,4</b>
Total Coûts de Fonctionnement + CCF			5,4				5,4
<b>Gestion des effluents d'élevage</b>	-	-	-	<b>3,5</b>	-	-	<b>3,5</b>
Coûts de fonctionnement				2,8			2,8
CCF				0,8			0,8
<b>Irrigation</b>	-	-	-	<b>3,2</b>	-	-	<b>3,2</b>
Coûts de fonctionnement				1,9			1,9
CCF				1,3			1,3
<b>Transferts payés</b>	<b>5,2</b>	<b>0,7</b>	<b>0,4</b>	<b>0,3</b>	<b>31,8</b>	<b>0,0</b>	<b>38,41</b>
Redevances	4,9	0,7	0,4	0,2			6,2
Dont contribution à la solidarité interbassin							-
Subventions contribuable (Etat, Europe, CR, CG)					12,3		12,3
Subventions contribuable non identifiées					2,9		2,9
Transferts via la taxe VNF							-
Transferts budget général - Budget annexe - Eaux pluviales					-		-
Transferts budget général - Budget annexe					1,9		1,9
Programmes exceptionnels d'investissement							-
Transferts via la TGAP	0,3						0,3
AFD - préfinancements					0,3		0,3
AFD - prêts bonifiés					4,0		4,0
Redevance phytosanitaire (ONEMA)	0,0			0,2			0,2
Aides FEADER (Water efficiency)					10,3		10,3
Reversement Etat (fonds de roulement Agences)							-

Million d'€	Ménages	APAD	Industrie	Agriculture	Contribuable	Environnement	TOTAL
<b>Transferts reçus</b>	<b>19,4</b>	<b>3,4</b>	<b>3,4</b>	<b>11,0</b>	<b>0,3</b>	<b>0,1</b>	<b>37,5</b>
Aides Agences	2,6	0,4	0,4	0,1		0,1	3,6
Aide fonctionnement agence							-
Subventions contribuable (Etat, Europe, CR, CG)	8,8	1,7	1,7	0,1			12,3
Subventions contribuable non identifiées	2,0	0,4	0,4	0,0			2,9
AFD- Préfinancements	0,3	0,0	0,0	0,0			0,3
AFD - prêts bonifiés	3,1	0,4	0,4	0,1			4,0
Transferts budget général - Budget annexe - Eaux pluviales	-	-	-	-			-
Transferts budget général - Budget annexe - Subventions d'exploitations	1,5	0,2	0,2	0,0			1,9
Programmes exceptionnels d'investissement							-
Solidarité interbassins	1,2	0,3	0,3	-			1,7
Redevance phytosanitaire (ONEMA)				0,2			0,2
Aides FEADER (Water efficiency)				10,3			10,3
TGAP					0,3		0,3
VNF						-	-
Epandage des boues	0,0	0,0	0,0	-	0,0		-
Revertement Etat (fonds de roulement Agences)							-
<b>Solde transferts payés - transferts reçus</b>	<b>-14,22</b>	<b>-2,74</b>	<b>-2,93</b>	<b>-10,63</b>	<b>31,49</b>	<b>-0,06</b>	<b>0,91</b>
	<b>Bénéficiaire Net</b>	<b>Bénéficiaire Net</b>	<b>Bénéficiaire Net</b>	<b>Bénéficiaire Net</b>	<b>Contributeur Net</b>	<b>Bénéficiaire Net</b>	<b>Contributeur Net</b>
<b>Coût environnementaux</b>	<b>-41,76</b>	<b>-6,46</b>	<b>-6,43</b>	<b>-2,73</b>	<b>-0,90</b>	<b>58,29</b>	<b>TOTAL</b>
<b>Transferts payés</b>							
Dép. compensatoires payées	0,5	0,1	0,0	0,0	0,2	-	0,8
Autres coûts environnementaux	-	-	-	-	-	58,3	58,3
<b>Transferts reçus</b>							
Bénéfices des dép. compensatoires des autres usagers	0,1	0,0	-	0,7	-	-	0,8
Autres coûts environnementaux	42,2	6,5	6,5	2,1	1,1	-	58,3

## Bilan Ménages – Usager domestique

<b>Taux de récupération des coûts HORS coûts environnementaux</b>	<b>90,7%</b>
<b>Taux de récupération des coûts AVEC coûts environnementaux</b>	<b>71,4%</b>
Millions d'€ (moyenne annuelle 2013-2016)	<b>Ménages</b>
<b>Services collectifs</b>	<b>90,6</b>
Coûts de fonctionnement	60,27
CCF (Médiane)	30,31
<b>Coûts pour comptes propres</b>	<b>43,36</b>
<b>Assainissement non collectif</b>	<b>43,36</b>
<i>Coûts de fonctionnement</i>	7,65
CCF	35,71
<b>Epuration industriels</b>	-
<i>Coûts de fonctionnement</i>	-
CCF	-
<b>Prélèvements autonomes des industriels</b>	-
<i>Total Coûts de Fonctionnement + CCF</i>	-
-	-
<b>Gestion des effluents d'élevage</b>	-
<i>Coûts de fonctionnement</i>	-
CCF	-
<b>Irrigation</b>	-
<i>Coûts de fonctionnement</i>	-
CCF	-
<b>Transferts payés</b>	<b>5,17</b>
Redevances	4,87
<i>Dont contribution à la solidarité interbassin</i>	-
Subventions contribuable (Etat, Europe, CR, CG)	-
Subventions contribuable non identifiées	-
Transferts via la taxe VNF	-
Transferts budget général - Budget annexe - Eaux pluviales	-
Transferts budget général - Budget annexe	-
Programmes exceptionnels d'investissement	-
Transferts via la TGAP	0,27
AFD - préfinancements	-
AFD - prêts bonifiés	-
Redevance phytosanitaire (ONEMA)	0,02
Aides FEADER (Water efficiency)	-
Reversement Etat (fonds de roulement Agences)	-
<b>Transferts reçus</b>	<b>19,38</b>
Aides Agences	2,57
Aide fonctionnement agence	-
Subventions contribuable (Etat, Europe, CR, CG)	8,78
Subventions contribuable non identifiées	2,04
AFD- Préfinancements	0,27
AFD - prêts bonifiés	3,08
Transferts budget général - Budget annexe - Eaux pluviales	-
Transferts budget général - Budget annexe - Subventions d'exploitations	1,46
Programmes exceptionnels d'investissement	-
Solidarité interbassins	1,18
Redevance phytosanitaire (ONEMA)	-
Aides FEADER (Water efficiency)	-
TGAP	-
VNF	-
Epandage des boues	0,00
Reversement Etat (fonds de roulement Agences)	-
<b>Solde : (transferts payés - transferts reçus)</b>	<b>-14,22</b>
<b>Bénéficiaire Net</b>	
<b>Coûts environnementaux : (transferts payés - transferts reçus)</b>	<b>-41,76</b>
<b>Transferts payés</b>	
<i>Dép. compensatoires payées</i>	0,47
Autres coûts environnementaux	-
<b>Transferts reçus</b>	
<i>Bénéfices des dép. compensatoires des autres usagers</i>	0,07
Autres coûts environnementaux	42,16

- Hors coûts environnementaux, le taux de récupération des coûts, de l'usager domestique est de 90,7%. Les transferts payés par les usagers domestiques sont inférieurs aux transferts reçus.
- Avec les coûts environnementaux, le taux de récupération des coûts se dégradent à 71,4%.
- Evolution des taux de récupération des coûts sur la période 2012 à 2013/16

	2012	2013-2016
Hors coûts environnement	Entre 62% et 73%	<b>90,7%</b>
Avec Coûts environnementaux		<b>71,4%</b>

NR – Non renseigné

## Bilan Usager APAD

<b>Taux de récupération des coûts HORS coûts environnementaux</b>	<b>85,2%</b>
<b>Taux de récupération des coûts AVEC coûts environnementaux</b>	<b>63,3%</b>
Millions d'€ (moyenne annuelle 2013-2016)	<b>APAD</b>
<b>Services collectifs</b>	<b>15,1</b>
Coûts de fonctionnement	9,85
CCF (Médiane)	5,23
<b>Coûts pour comptes propres</b>	-
<b>Assainissement non collectif</b>	-
<i>Coûts de fonctionnement</i>	-
CCF	-
<b>Epuration industriels</b>	-
<i>Coûts de fonctionnement</i>	-
CCF	-
<b>Prélèvements autonomes des industriels</b>	-
<i>Total Coûts de Fonctionnement + CCF</i>	-
-	-
<b>Gestion des effluents d'élevage</b>	-
<i>Coûts de fonctionnement</i>	-
CCF	-
<b>Irrigation</b>	-
<i>Coûts de fonctionnement</i>	-
CCF	-
<b>Transferts payés</b>	<b>0,71</b>
Redevances	0,71
<i>Dont contribution à la solidarité interbassin</i>	-
Subventions contribuable (Etat, Europe, CR, CG)	-
Subventions contribuable non identifiées	-
Transferts via la taxe VNF	-
Transferts budget général - Budget annexe - Eaux pluviales	-
Transferts budget général - Budget annexe	-
Programmes exceptionnels d'investissement	-
Transferts via la TGAP	-
AFD - préfinancements	-
AFD - prêts bonifiés	-
Redevance phytosanitaire (ONEMA)	-
Aides FEADER (Water efficiency)	-
Reversement Etat (fonds de roulement Agences)	-
<b>Transferts reçus</b>	<b>3,45</b>
Aides Agences	0,40
Aide fonctionnement agence	-
Subventions contribuable (Etat, Europe, CR, CG)	1,68
Subventions contribuable non identifiées	0,41
AFD- Préfinancements	0,04
AFD - prêts bonifiés	0,44
Transferts budget général - Budget annexe - Eaux pluviales	-
Transferts budget général - Budget annexe - Subventions d'exploitations	0,23
<i>Programmes exceptionnels d'investissement</i>	-
Solidarité interbassins	0,26
Redevance phytosanitaire (ONEMA)	-
Aides FEADER (Water efficiency)	-
TGAP	-
VNF	-
Epandage des boues	0,00
Reversement Etat (fonds de roulement Agences)	-
<b>Solde : (transferts payés - transferts reçus)</b>	<b>-2,74</b>
	<b>Bénéficiaire Net</b>
<b>Coûts environnementaux : (transferts payés - transferts reçus)</b>	<b>-6,46</b>
<b>Transferts payés</b>	
<i>Dép. compensatoires payées</i>	0,07
<i>Autres coûts environnementaux</i>	-
<b>Transferts reçus</b>	
<i>Bénéfices des dép. compensatoires des autres usagers</i>	0,01
<i>Autres coûts environnementaux</i>	6,52

- Le taux de récupération des coûts, hors coût environnementaux, de l'usager APAD est de 85,2%. Les transferts payés par les usagers domestiques sont inférieurs aux transferts reçus.
- Avec les coûts environnementaux, le taux de récupération des coûts se dégradent à 63,3%.
- Evolution des taux de récupération des coûts sur la période 2012 à 2013/16

	2012	2013-2016
Hors coûts environnement	Entre 67% et 82%	<b>85,2%</b>
Avec Coûts environnementaux		<b>63,3%</b>

NR – Non renseigné

## Bilan Usager Industriel

Taux de récupération des coûts HORS coûts environnementaux	87,1%
Taux de récupération des coûts AVEC coûts environnementaux	67,9%
Millions d'€ (moyenne annuelle 2013-2016)	Industrie
<b>Services collectifs</b>	<b>13,90</b>
Coûts de fonctionnement	8,96
CCF (Médiane)	4,94
<b>Coûts pour comptes propres</b>	<b>5,38</b>
<b>Assainissement non collectif</b>	-
Coûts de fonctionnement	-
CCF	-
<b>Epuration industriels</b>	-
Coûts de fonctionnement	-
CCF	-
<b>Prélèvements autonomes des industriels</b>	<b>5,38</b>
Total Coûts de Fonctionnement + CCF	5,38
-	-
<b>Gestion des effluents d'élevage</b>	-
Coûts de fonctionnement	-
CCF	-
<b>Irrigation</b>	-
Coûts de fonctionnement	-
CCF	-
<b>Transferts payés</b>	<b>0,43</b>
Redevances	0,43
Dont contribution à la solidarité interbassin	-
Subventions contribuable (Etat, Europe, CR, CG)	-
Subventions contribuable non identifiées	-
Transferts via la taxe VNF	-
Transferts budget général - Budget annexe - Eaux pluviales	-
Transferts budget général - Budget annexe	-
Programmes exceptionnels d'investissement	-
Transferts via la TGAP	-
AFD - préfinancements	-
AFD - prêts bonifiés	-
Redevance phytosanitaire (ONEMA)	-
Aides FEADER (Water efficiency)	-
Revertement Etat (fonds de roulement Agences)	-
<b>Transferts reçus</b>	<b>3,36</b>
Aides Agences	0,39
Aide fonctionnement agence	-
Subventions contribuable (Etat, Europe, CR, CG)	1,68
Subventions contribuable non identifiées	0,42
AFD- Préfinancements	0,03
AFD - prêts bonifiés	0,36
Transferts budget général - Budget annexe - Eaux pluviales	-
Transferts budget général - Budget annexe - Subventions d'exploitations	0,20
Programmes exceptionnels d'investissement	-
Solidarité interbassins	0,27
Redevance phytosanitaire (ONEMA)	-
Aides FEADER (Water efficiency)	-
TGAP	-
VNF	-
Epandage des boues	0,00
Revertement Etat (fonds de roulement Agences)	-
<b>Solde : (transferts payés - transferts reçus)</b>	<b>-2,93</b>
<b>Bénéficiaire Net</b>	
Coûts environnementaux : (transferts payés - transferts reçus)	-6,43
<b>Transferts payés</b>	
Dép. compensatoires payées	0,04
Autres coûts environnementaux	-
<b>Transferts reçus</b>	
Bénéfices des dép. compensatoires des autres usagers	-
Autres coûts environnementaux	6,47

- Le taux de récupération des coûts, hors coût environnementaux, de l’usager industriel est de 87,1%. Les transferts payés par les usagers domestiques sont à la hauteur des transferts reçus.
- Avec les coûts environnementaux, le taux de récupération des coûts se dégradent à 67,9%.
- Evolution des taux de récupération des coûts sur la période 2012 à 2013/16

	2012	2013-2016
Hors coûts environnement	Entre 63% et 78%	<b>87,1%</b>
Avec Coûts environnementaux		<b>67,9%</b>

NR – Non renseigné

## Bilan Usager Industriel et APAD

Taux de récupération des coûts HORS coûts environnementaux	86,2%
Taux de récupération des coûts AVEC coûts environnementaux	65,7%
Millions d'€ (moyenne annuelle 2013-2016)	Indus + APAD
<b>Services collectifs</b>	<b>28,99</b>
Coûts de fonctionnement	18,81
CCF (Médiane)	10,17
<b>Coûts pour comptes propres</b>	<b>5,38</b>
<b>Assainissement non collectif</b>	-
Coûts de fonctionnement	-
CCF	-
<b>Epuration industriels</b>	-
Coûts de fonctionnement	-
CCF	-
<b>Prélèvements autonomes des industriels</b>	<b>5,38</b>
Total Coûts de Fonctionnement + CCF	5,38
-	-
<b>Gestion des effluents d'élevage</b>	-
Coûts de fonctionnement	-
CCF	-
<b>Irrigation</b>	-
Coûts de fonctionnement	-
CCF	-
<b>Transferts payés</b>	<b>1,15</b>
Redevances	1,15
Dont contribution à la solidarité interbassin	-
Subventions contribuable (Etat, Europe, CR, CG)	-
Subventions contribuable non identifiées	-
Transferts via la taxe VNF	-
Transferts budget général - Budget annexe - Eaux pluviales	-
Transferts budget général - Budget annexe	-
Programmes exceptionnels d'investissement	-
Transferts via la TGAP	-
AFD - préfinancements	-
AFD - prêts bonifiés	-
Redevance phytosanitaire (ONEMA)	-
Aides FEADER (Water efficiency)	-
Revertement Etat (fonds de roulement Agences)	-
<b>Transferts reçus</b>	<b>6,81</b>
Aides Agences	0,79
Aide fonctionnement agence	-
Subventions contribuable (Etat, Europe, CR, CG)	3,36
Subventions contribuable non identifiées	0,83
AFD- Préfinancements	0,07
AFD - prêts bonifiés	0,80
Transferts budget général - Budget annexe - Eaux pluviales	-
Transferts budget général - Budget annexe - Subventions d'exploitations	0,42
Programmes exceptionnels d'investissement	-
Solidarité interbassins	0,53
Redevance phytosanitaire (ONEMA)	-
Aides FEADER (Water efficiency)	-
TGAP	-
VNF	-
Epandage des boues	0,00
Revertement Etat (fonds de roulement Agences)	-
<b>Solde : (transferts payés - transferts reçus)</b>	<b>-5,67</b>
	<b>Bénéficiaire Net</b>
<b>Coûts environnementaux : (transferts payés - transferts reçus)</b>	<b>-12,89</b>
<b>Transferts payés</b>	-
Dép. compensatoires payées	0,11
Autres coûts environnementaux	-
<b>Transferts reçus</b>	-
Bénéfices des dép. compensatoires des autres usagers	0,01
Autres coûts environnementaux	12,99

- Le taux de récupération des coûts, hors coût environnementaux, de l’usager industriel est de 86,2%. Les transferts payés par les usagers domestiques sont à la hauteur des transferts reçus.
- Avec les coûts environnementaux, le taux de récupération des coûts se dégradent à 65,7%.
- Evolution des taux de récupération des coûts sur la période 2012 à 2013/16

	2012	2013-2016
Hors coûts environnement	NR	<b>86,2%</b>
Avec Coûts environnementaux		<b>65,7%</b>

NR – Non renseigné

## Bilan Usager Agricole

<b>Taux de récupération des coûts HORS coûts environnementaux</b>	<b>47,1%</b>
<b>Taux de récupération des coûts AVEC coûts environnementaux</b>	<b>41,6%</b>
Millions d'€ (moyenne annuelle 2013-2016)	<b>Agriculture</b>
<b>Services collectifs</b>	<b>2,4</b>
Coûts de fonctionnement	1,70
CCF (Médiane)	0,71
<b>Coûts pour comptes propres</b>	<b>6,74</b>
<b>Assainissement non collectif</b>	-
Coûts de fonctionnement	-
CCF	-
<b>Epuration industriels</b>	-
Coûts de fonctionnement	-
CCF	-
<b>Prélèvements autonomes des industriels</b>	-
Total Coûts de Fonctionnement + CCF	-
-	-
<b>Gestion des effluents d'élevage</b>	<b>3,51</b>
Coûts de fonctionnement	2,75
CCF	0,76
<b>Irrigation</b>	<b>3,23</b>
Coûts de fonctionnement	1,89
CCF	1,34
<b>Transferts payés</b>	<b>0,34</b>
Redevances	0,16
Dont contribution à la solidarité interbassin	-
Subventions contribuable (Etat, Europe, CR, CG)	-
Subventions contribuable non identifiées	-
Transferts via la taxe VNF	-
Transferts budget général - Budget annexe - Eaux pluviales	-
Transferts budget général - Budget annexe	-
Programmes exceptionnels d'investissement	-
Transferts via la TGAP	-
AFD - préfinancements	-
AFD - prêts bonifiés	-
Redevance phytosanitaire (ONEMA)	0,18
Aides FEADER (Water efficiency)	-
Reversement Etat (fonds de roulement Agences)	-
<b>Transferts reçus</b>	<b>10,97</b>
Aides Agences	0,13
Aide fonctionnement agence	-
Subventions contribuable (Etat, Europe, CR, CG)	0,12
Subventions contribuable non identifiées	0,02
AFD- Préfinancements	0,01
AFD - prêts bonifiés	0,12
Transferts budget général - Budget annexe - Eaux pluviales	-
Transferts budget général - Budget annexe - Subventions d'exploitations	0,05
Programmes exceptionnels d'investissement	-
Solidarité interbassins	-
Redevance phytosanitaire (ONEMA)	0,20
Aides FEADER (Water efficiency)	10,33
TGAP	-
VNF	-
Epandage des boues	-0,00
Reversement Etat (fonds de roulement Agences)	-
<b>Solde : (transferts payés - transferts reçus)</b>	<b>-10,63</b>
	<b>Bénéficiaire Net</b>
<b>Coûts environnementaux : (transferts payés - transferts reçus)</b>	<b>-2,73</b>
<b>Transferts payés</b>	
Dép. compensatoires payées	0,03
Autres coûts environnementaux	-
<b>Transferts reçus</b>	
Bénéfices des dép. compensatoires des autres usagers	0,69
Autres coûts environnementaux	2,07

- Le taux de récupération des coûts, hors coût environnementaux, de l'usager agricole est de 47,1 %. Les transferts payés par les usagers agricole sont supérieurs aux transferts reçus.
- Avec les coûts environnementaux, le taux de récupération des coûts se dégradent à 41,6%.
- Evolution des taux de récupération des coûts sur la période 2012 à 2013/16

	2012	2013-2016
Hors coûts environnement	Entre 49% et 57%	<b>47,1%</b>
Avec Coûts environnementaux		<b>41,6%</b>

NR – Non renseigné

## Bilan Contribuable

Les transferts payés et reçus par le Contribuable sont présentés dans le tableau ci-dessous.

	Millions d'€ (moyenne annuelle 2013-2016)	Contribuable
<b>Transferts payés</b>		<b>31,76</b>
Subventions contribuable (Etat, Europe, CR, CG)	12,26	
Subventions contribuable non identifiées	2,90	
Transferts budget général - Budget annexe	1,93	
AFD - préfinancements	0,35	
AFD - prêts bonifiés	4,00	
Aides FEADER (Water efficiency)	10,33	
<b>Transferts reçus</b>		<b>0,27</b>
TGAP	0,27	
<b>Solde : (transferts payés - transferts reçus)</b>		<b>31,49</b>
		<b>Contributeur Net</b>
<b>Coûts environnementaux : (transferts payés - transferts reçus)</b>		<b>-0,9</b>
<b>Transferts payés</b>		
Dép. compensatoires payées	0,15	
Autres coûts environnementaux	-	
<b>Transferts reçus</b>		
Bénéfices des dép. compensatoires des autres usagers	-	
Autres coûts environnementaux	1,06	

- Le Contribuable finance les services liés à l'eau à travers les subventions versées par les Conseils départementaux, les conseils Régionaux, l'Etat et l'Europe. Ces contributions sont estimées à 31,76 M€ par an et réparties selon les indications du tableau ci-dessus. Les subventions non identifiées, correspondent à des écritures budgétaires sans précision sur la source de la subvention.
- Les transferts reçus correspondent à une partie de la réaffectation de la TGAP.
- Le solde positif de 31,49 M€ de ces transferts indique que le Contribuable est contributeur net au financement des services liés à l'eau.
- Sur les coûts environnementaux, le contribuable finance des dépenses compensatoires dont les autres usagers sont responsables.

## Bilan Environnement

Les transferts payés et reçus par le Contribuable sont présentés dans le tableau ci-dessous.

	Millions d'€	Environnement
<b>Transferts reçus</b>		0,06
Aides Agences		0,06
<b>Solde transferts payés - transferts reçus</b>		-0,06
<b>Coût environnementaux- Solde transferts payés - transferts reçus</b>		58,3
<b>Transferts payés</b>		
<i>Dép. compensatoires payées</i>		0,00
<i>Autres coûts environnementaux</i>		58,28
<b>Transferts reçus</b>		
<i>Bénéfices des dép. compensatoires des autres usagers</i>		0,00
<i>Autres coûts environnementaux</i>		0,00

- L'environnement est acteur contributeur aux services liés à l'eau au sens où il subit des dégradations qui ne sont pas compensées.
- Les dégradations des ressources en eau et des milieux aquatiques non compensées ont été évaluées à l'aune des dépenses annuelles nécessaires au rétablissement du bon état des masses d'eau.

## Bilan Navigation

- Il n'a pas été mené d'analyse par district pour les usages navigation. Les évaluations des coûts des usages de l'eau pour la navigation et leurs financements n'ont pas donc pas été intégrés dans les calculs des taux de récupération des coûts par usager et par district.
- Néanmoins, à l'échelle nationale, le taux de récupération des coûts de l'usage navigation est estimé à 73%.

## Bilan Hydroélectricité

- Il n'a pas été mené d'analyse par district pour l'usage hydroélectricité. Seuls les coûts des usages de l'eau pour le refroidissement des centrales hydroélectriques ont été intégrés dans le calcul des usages de l'eau des industriels.
- Les évaluations des coûts des usages de l'eau de l'hydroélectricité et leurs financements n'ont pas été intégrées dans les calculs des taux de récupération des coûts par usager et par district. A l'échelle nationale, le taux de récupération des coûts de l'usage navigation est supérieur à 100%.

## 8. Annexes

### 8.1 ANNEXE 1 : CLE DE REPARTITION DES VOLUMES D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT

Tableau 35 : Clés de répartition par usager et par ligne de programme pour le bassin de Guadeloupe

		Ménages	APAD	Industrie	Agriculture	Environnement
1	Connaissance			4%	3%	93%
2	Planification					
3	Communication Sensibilisation	13%	2%	2%	6%	77%
4	Suivi Contrôle			96%	4%	
5	Appui technique	25%	25%	25%	25%	
6	Formation	25%	25%	25%	25%	
7	Etudes – Gestion prospective de la ressource en eau : SDAEP	77%	11%	9%	3%	
8	Création de nouvelles retenues					
9	Mise en place d'une plateforme de stockage					
10	Mise aux normes des usines de production	77%	11%	9%	3%	
11	Protection des captages					
12	Réhabilitation des réseaux Alimentation en Eau Potable (AEP)	77%	11%	9%	3%	
13	Lutte contre les branchements clandestins	77%	11%	9%	3%	
14	Favoriser les économies d'eau			100%		
15	Etudes – Gestion prospective de l'assainissement et des rejets polluants	65%	14%	21%	0%	
16	Mise en place d'une plateforme de stockage des boues et ss produits de l'assainissement					
17	Améliorer le raccordement à l'assainissement collectif	66%	14%	20%	0%	
18	Réhabilitation des réseaux de collecte des Eaux Usées	69%	15%	16%	0%	
19	Mise en conformité des stations d'épuration (STEP) de 200 à 2000 EH					
20	Amélioration du traitement des EU industrielles, des effluents d'élevage et des rejets agricoles			45%	55%	
21	Améliorer l'Assainissement Non Collectif (ANC) (STEP de 20 à 200 EH)					
22	Mise en place des Services Publics d'Assainissement Non Collectif (SPANC)	69%	15%	16%	0%	
23	Limiter l'utilisation et l'impact des produits phytosanitaires				100%	
24	Etudes – Gestion des cours d'eau et des Milieux Aquatiques	11%	2%	1%	0%	86%
25	Aménager et préserver la morphologie des cours d'eau					
26	Protéger et restaurer les zones humides	69%	15%	16%	0%	
27	Restaurer les milieux aquatiques littoraux					
28	Autres objectifs (hydroélectricité, inondations)					

Les aides de l'Office de l'eau attribuées aux collectivités pour les services collectifs d'eau et d'assainissement ont été réparties entre les usagers au prorata des volumes d'eau potable consommés et des rejets.

Tableau 36: Répartition des volumes d'eau potable consommés et des rejets des services collectifs entre les usagers sur le bassin de Guadeloupe

	Ratio AEP	Ratio AC
Ménages	77%	69%
APAD	11%	15%
Industrie	9%	16%
Agriculture (élevage)	3%	0%

Source : Etude de récupération des coûts de 2013

## 8.2 ANNEXE 2 : ANALYSE DES FLUX AIDES-REDEVANCES

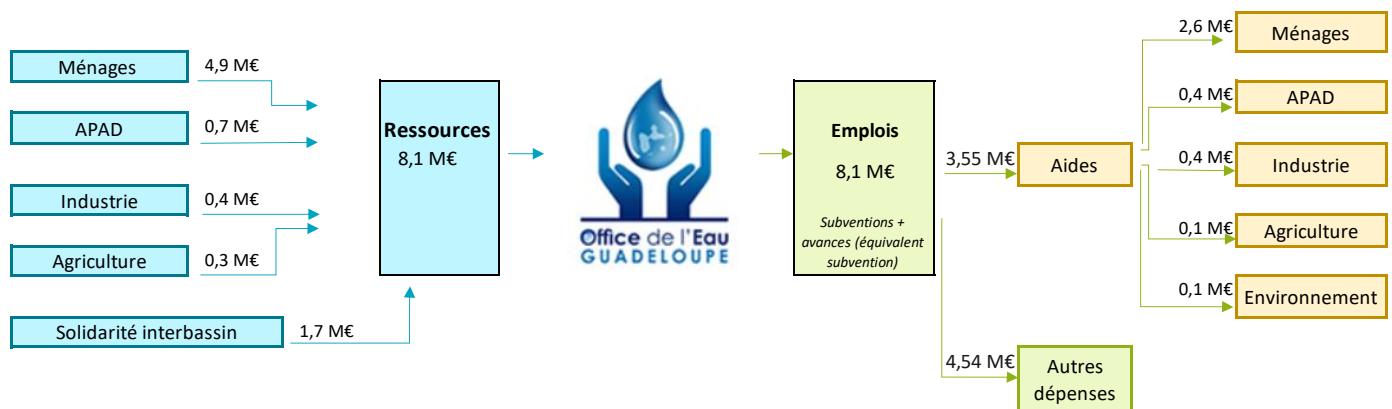
Le tableau ci-dessous présente une synthèse des contributions des usagers via les redevances payées à l'office de l'eau et des aides de ce même organisme perçues par les usagers (l'ensemble des chiffres sont présentés en M€/an, moyenne annuelle sur la période 2013-2016).

Tableau 37: *Synthèse des flux entre usagers via le système aides - redevances de l'office de l'eau*

	Redevances	Aides	Solde
Ménages	4,89	2,57	-2,32
APAD	0,71	0,40	-0,32
Industrie	0,43	0,39	-0,04
Agriculture	0,34	0,13	-0,21
Environnement		0,06	0,06

Les ménages, APAD, industriels et agriculteurs présentent un solde négatif, ils sont contributeurs nets. L'usager environnement est bénéficiaire net.

Le schéma ci-dessous récapitule ces flux entre usagers, auxquels viennent s'ajouter les contributions des usagers métropolitains à la solidarité interbassins (1,7M€/an). Les 4,54M€ restant correspondent au solde entre emplois et ressources et couvrent les dépenses de restauration des milieux aquatiques, les dépenses de suivi de la DCE et en partie des aides non encore attribuées ou décaissées.



*Note de lecture du graphique : A titre d'illustration, les ménages contribuent à hauteur de 10,2 M€ sous la forme de redevances payées à l'Office de l'eau, et bénéficient pour environ 9 M€ d'aides. Ils sont donc contributeurs nets.*

Le tableau ci-dessous décrit les transferts au sein du système « Office de l'eau Guadeloupe » :

		Contributeurs						Part des bénéfices
		Ménages	APAD	Industrie	Agriculture	Solidarité interbassin	Total	
Bénéficiaires	Ménages	2,6	-	-	-	-	2,6	31%
	APAD	-	0,4	-	-	-	0,4	10%
	Industrie	-	-	0,4	-	-	0,4	4%
	Agriculture	-	-	-	0,1	-	0,1	2%
	Environnement	0,0	0,0	0	0	0,0	0,1	4%
	Solidarité interbassin	-	-	-	-	-	-	0%
	Autres dépenses	2,3	0	0	0	1,7	4,5	50%
	Total	4,9	0,7	0,4	0,3	1,7	8,1	100%
	Part des contributions	60%	9%	5%	4%	21%	100%	

